

LA MÉTÉO: NEIGE PASSAGÈRE. VENTS MODÉRÉS.
MINIMUM: -14°, MAXIMUM: -5°.
DEMAIN: DÉGAGEMENT ET PLUS FROID. DÉTAILS PAGE A 2

SEARS
Dur à battre

En vigueur du 28 janvier au 2 février

35 cents

Hors de la zone métropolitaine: 45 cents -
Ailleurs au Québec: 50 cents

MONTRÉAL, VENDREDI 25 JANVIER 1985, 101^e ANNÉE, N° 96, 58 PAGES, 4 CAHIERS.

AUJOURD'HUI



• SHARON

Même s'il a été débouté de la poursuite en diffamation qu'il avait intentée à la revue Time, le général Ariel Sharon se déclare satisfait du verdict rendu hier à New York.

page A 8



• BRIGHAM

Thomas Brigham, l'auteur présumé de l'attentat à la bombe perpétré en septembre dernier à la Gare centrale, subira son procès en Cour d'assises sous une triple accusation de meurtre.

page A 3

• CARRINGTON

Lord Carrington, secrétaire général de l'OTAN, loue « l'esprit positif » avec lequel le gouvernement canadien entend honorer ses engagements envers l'Alliance atlantique.

page A 10

• NAKOURA

Devant l'échec des négociations de Nakoura, Israël décide de procéder unilatéralement à ce qu'il décrit comme la première phase d'un retrait militaire du Sud-Liban.

page A 10

• AIR

Il n'est pas question pour l'instant d'une fusion entre Nordair, qui appartient en majorité à la société Innocan et Québécois, propriété du gouvernement du Québec.

page B 1

SOMMAIRE

- Annonces classées B 4, C 8 à C 11
- Arts et spectacles
 - Informations..... C 1 à C 3
 - Horaires..... C 4, C 5
- Décès, naissances, etc. B 10
- Économie..... B 1 à B 7
- Éditorial..... A 6
- Êtes-vous observateur?..... C 9
- FEUILLETON
 - « L'impayable »..... C 7
 - Mme Chadwick..... C 8
- Horoscope..... C 8
- Le monde..... A 10, A 11
- Mots croisés..... C 10
- « Mot mystère »..... C 9
- Quoi faire aujourd'hui..... C 4
- Télévision..... C 2
- Tribune libre..... A 7

TABLOÏD SPORTS
Bandes dessinées..... 12, 13
Mots croisés..... 18

LES GROS MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ÉCHAPPANT AU QUÉBEC

La rue St-Jacques réclame un interlocuteur chez Mulroney

■ OTTAWA — Plus de quatre mois après la victoire des conservateurs, en septembre, le monde québécois des affaires

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

faites n'a toujours pas d'interlocuteur au gouvernement fédéral à qui soumettre ses priorités et ses grands projets.

C'est ce qu'ont confirmé à LA PRESSE hier le directeur général de la Chambre de commerce de Montréal, M. André Vallerand, et le vice-président exécutif du Conseil du patronat, M. Ghislain Dufour.

« Sous les libéraux, c'est Marc Lalonde qui était le canal », a expliqué hier M. Vallerand.

Lors de l'assermentation du cabinet

Mulroney, en septembre, on croyait que M. Robert de Cotret, qui accédait au Conseil du trésor, deviendrait le « ministre économique » du Québec, mais cette prédiction ne s'est pas vérifiée.

« On ne nous a jamais dit, même pas confidentiellement, que ce serait De Cotret », a expliqué hier M. Vallerand.

Résultat, le milieu québécois des affaires, tout comme les députés d'ailleurs, ne savent pas encore à quelle porte frapper, à Ottawa, pour discuter de dossiers économiques spécifiques.

Toronto jouit, par contraste, d'une situation privilégiée au cabinet. Bay Street a ses entrées au bureau du ministre des Finances, M. Michael Wilson, ou de son ministre

voir ST-JACQUES en A 2



Le vibrant hommage qui lui a été rendu hier soir à Toronto, lors de l'ouverture du congrès de leadership du Parti conservateur de l'Ontario, a fait venir les larmes aux yeux du premier ministre démissionnaire Bill Davis. Voir page A 8 téléphoto UPC

SPORTS

Le Canadien s'assoupit en troisième

Les Glorieux menaient 3-1 aux dépens des Nordiques, avec moins d'une minute à jouer en deuxième. Et puis Luc Dufour a profité d'un relâchement pour faire 3-2. Les joueurs du Canadien se sont un peu assoupis en troisième période mais ils menaient toujours par le même score avec trois minutes et demie à écouler. Ils se sont alors carrément endormis et les Nordiques ont compté deux buts rapides pour remporter leur première victoire aux dépens de leurs grands rivaux.

pages 2 à 5

EN RÉPONSE AUX MANIFESTATIONS ET À LA NONCHALANCE DES POLICIERS

Le directeur de la SQ impose des sanctions et invite Québec à poursuivre le syndicat

■ Le directeur de la Sûreté du Québec, Jacques Beaudoin, est fermement décidé à reprendre le contrôle de son service, en

RAYMOND GERVAIS
et **ANDRÉ CÉDILOT**

imposant des sanctions sévères aux policiers qui manifestent, depuis plus de six mois, pour obtenir de meilleures augmentations de salaires.

M. Beaudoin demande également au ministre de la Justice d'intenter des poursuites contre le syndicat pour récupérer les millions de dollars de contraventions qui auraient dû être perçus.

Dans une missive adressée mardi — et dont LA PRESSE a obtenu copie —, le directeur informe ses principaux collaborateurs des décisions qu'il vient de

prendre dans le cadre de ce conflit:

■ on a ainsi fait parvenir une facture de \$54 661 à l'Association des policiers provinciaux du Québec, pour l'utilisation des véhicules du service lors de la manifestation du 21 novembre dernier à Québec;

■ on tentera aussi de récupérer plus de \$100 000 auprès de l'Association des policiers à la suite de l'absence au travail des mem-

bres de la direction du syndicat;

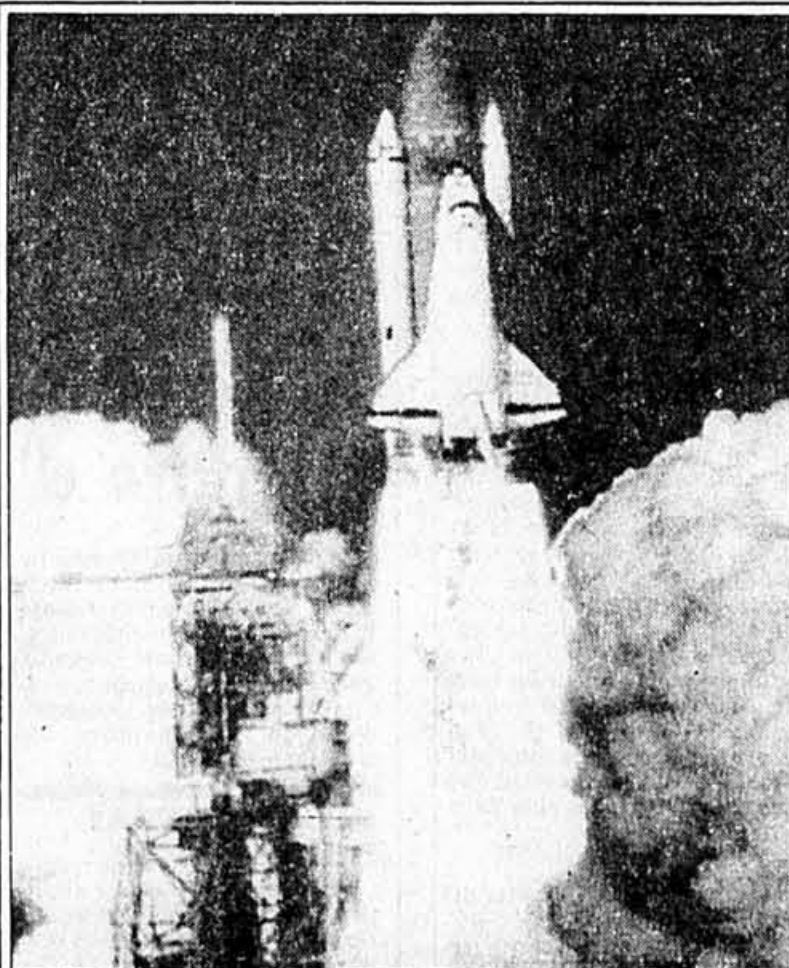
■ on a demandé au procureur général d'entreprendre des procédures concernant la non-application du code de la sécurité routière, « eu égard, précise-t-on, au manque à gagner pour le gouvernement »;

■ à compter du 31 janvier, on commencera à couper les salaires des policiers qui ont quitté le travail sans permission pour participer au rassemblement or-

ganisé devant l'Assemblée nationale, le 21 novembre;

■ les policiers qui quittent leur travail pour assister à des réunions syndicales non prévues, seront également pénalisés financièrement. La nature de ces sanctions sera notée au dossier disciplinaire des policiers pris en faute;

■ les policiers qui ont commis des actes répréhensibles dans le voir DIRECTEUR en A 2



Le lancement de Discovery a été fait à 14 h 50, hier. téléphoto AP

Discovery en orbite dans le plus grand secret militaire

■ CAP CANAVERAL, Floride (d'après AFP, UPI) — La navette Discovery a été lancée hier, à 14 h 50 locales, du Cap Canaveral, dans des conditions de secret exceptionnelles pour la première mission militaire d'un cargo de l'espace, qui a semblé-t-il pour objet de placer sur orbite un satellite espion dernier cri.

Le bolide s'est élevé sans difficulté au-dessus de l'Atlantique, s'appuyant sur deux énormes colonnes de feu. Dix minutes après son départ, la NASA signalait que Discovery était en orbite, où elle se déplaçait à plus de 28 000 km/h.

Invoquant la sécurité nationale, le Pentagone s'est refusé à dévoiler la nature de la charge utile que la navette emporte dans sa soute. Selon les spécialistes, cependant, il s'agit d'un satellite Sigint (pour signal intelligence) qui, après avoir été placé sur une orbite géostation-

naire (36 000 km d'altitude) au-dessus de l'équateur, au sud du territoire soviétique, captera les communications radio, téléphoniques et satellitaires de l'URSS et les relayera ensuite aux États-Unis.

Sa vitesse sera synchronisée avec celle de la rotation de la Terre, si bien qu'il demeurera constamment au-dessus de la même région. De là, il pourra surveiller la plus grande partie du territoire de l'URSS et capter les communications soviétiques, qui seront ensuite analysées par l'Agence nationale de la sécurité à Fort Meade, au Maryland.

De même source, on ajoute que ce mystérieux satellite pourra également collecter des données télémétriques sur les essais de missiles balistiques soviétiques. Ce genre de renseignements est très important pour Washington, qui désire ainsi vé-

voir DISCOVERY en A 2

LES ORANGES GÈLENT DANS LE SUD!

J'AI BIEN MON BIKINI MAIS J'AI OUBLIÉ MA BROUSSE À DENTS!



ÉPARGNE-RETRAITE TRUST GÉNÉRAL

TELEPHONEZ-NOUS: Succursales:
 • Laval: Place du Carrefour, 682-3200
 • Ville Mont-Royal: Centre Rockland, Niveau 2, 341-1414
 • Outremont: 1, Vincent d'Indy, 739-3265
 • Mt. Place Ville-Marie: Galerie des Boutiques, 861-8383
 • Mt. University: 1 100, University, 871-7200

Conseillers:
 Laval/Chomedey: 687-6780
 Mt./Ahuntsic: 352-8000
 Longueuil: 651-9381
 St-Hubert: 462-1880
 Granby: 378-8461

NOS REER SUSCITENT BEAUCOUP D'INTÉRÊT

TOUT SUR LES REER DANS INFO-REER,
LE BULLETIN GRATUIT DU TRUST GÉNÉRAL

11 3/4% (5 ans) 11% (3 ans) 10 5/8% (2 ans)

Dépôts garantis. Int. an. • Min. 500 \$ • Taux sujets à confirmation

DIRECTEUR
SUIVE DE LA PAGE 1

cadre de ce conflit seront cités devant le comité de discipline de la SQ.

À la fin de sa lettre, M. Beaudoin souhaite que la situation redevienne normale au plus tôt pour éviter un affrontement qu'il qualifie d'inutile entre l'action de l'Association des policiers, le comportement de ses membres et les responsabilités de la direction de la SQ.

Les automobilistes s'en donnent évidemment à cœur joie sur les routes du Québec depuis qu'ils n'ont plus à se soucier de la présence des policiers de la Sûreté du Québec, qui n'appliquent plus les règlements de la circulation, en raison de cette dispute salariale qui n'en finit plus avec le gouvernement. Cette grève de zèle a privé le Trésor québécois d'au moins \$4,5 millions, depuis la mi-novembre.

Ni la direction de la Sûreté du Québec ni le ministère de la Justice n'ont réagi jusqu'à maintenant. Les centaines de policiers qui ont quitté le travail pour participer aux manifestations de Québec et de Montréal, ont quand même été payés. Personne n'a été suspendu ou réprimandé depuis le début du conflit.

De fait, le seul geste des autorités avait été d'expédier une facture de quelque \$55 000 à l'Association des policiers provinciaux du Québec afin d'obtenir le remboursement du prix de l'essence qui a servi au déplacement des 713 autos-patrouilles utilisées, sans permission, lors du rassemblement devant l'Assemblée nationale, à Québec, le 21 novembre.

Soucieuse de son image, l'Association des policiers a mis en branle des moyens de pression qui ne déplaisent pas à la population, et sur lesquels la direction du service de police n'a pratiquement aucun contrôle.

Selon les informations obtenues, les dossiers d'enquêtes s'accumulent dans tous les postes de la SQ, tandis que la surveillance sur les routes se fait pour le moins discrète. À voir travailler les policiers, on se rend compte que le cœur n'y est pas. Pourtant, quelles que soient les personnes interrogées, tant à la direction de la SQ qu'au ministère de la Justice, on fait preuve de mutisme.

La nonchalance des policiers de la SQ, qui ont depuis un an la responsabilité d'appliquer toutes les lois sur le transport, a également ouvert toute grande la porte aux camionneurs illégaux. «La situation est pire qu'elle ne l'a jamais été. La SQ est totalement inefficace, avec le résultat qu'il n'y a plus aucun contrôle sur les routes du Québec...», se plaint Jacques Alary, président de l'Association du camionnage du Québec, qui entend forcer le gouvernement à réagir.

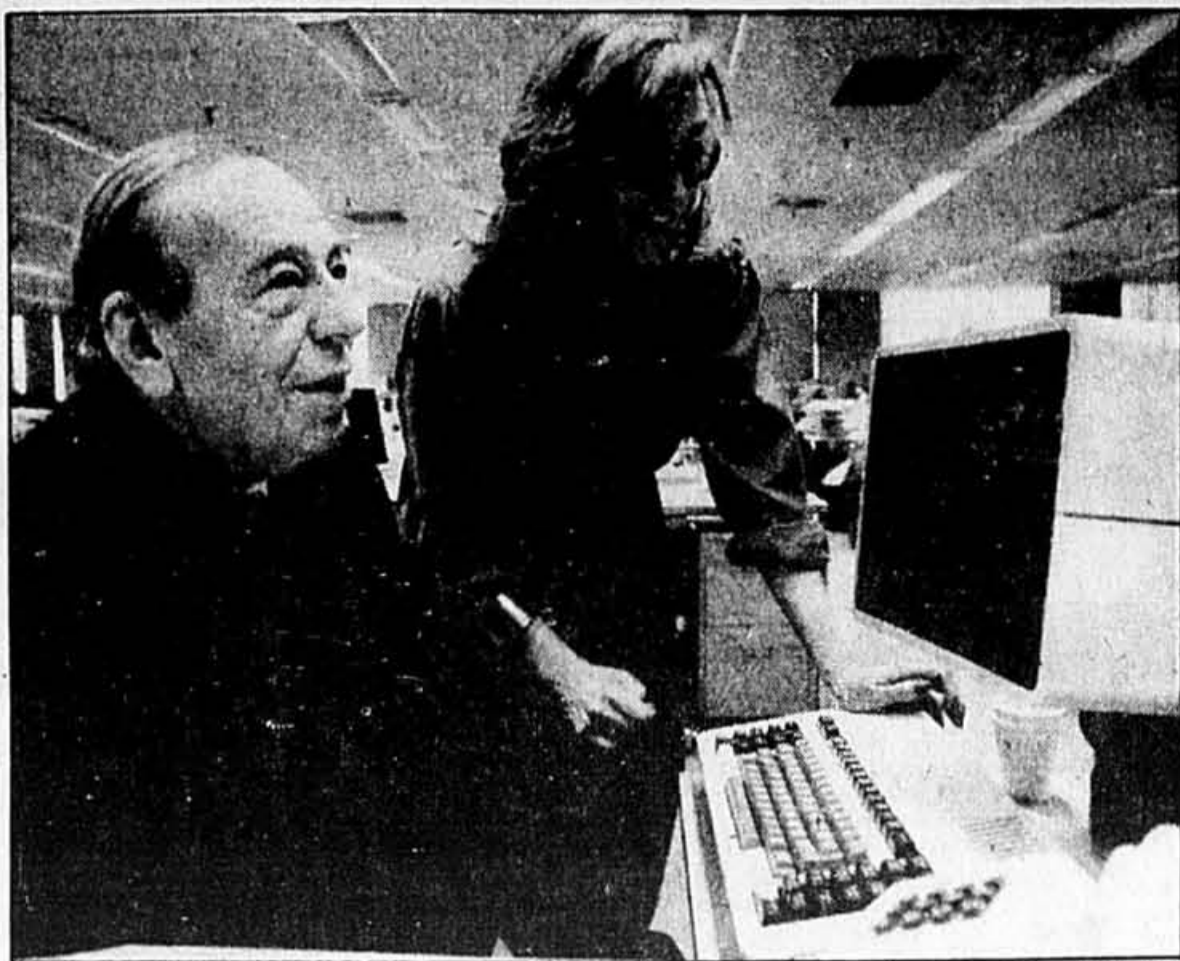


photo Pierre McCann, LA PRESSE

Jean-Louis Gagnon à LA PRESSE

De la grande visite, hier, à la rédaction de LA PRESSE! Soudain l'on réentendit la voix percutante, inimitable, de l'ancien rédacteur en chef, Jean-Louis Gagnon, dont le règne, de 1958 à 1961, inaugura une période de renouveau et de dynamisme dans l'histoire du journal. De passage aux Éditions LA PRESSE, où il publiera au printemps le premier tome de ses mémoires, M. Gagnon a fait un détour par la rédaction, saluant de vieux camarades et s'arrêtant quelques minutes au bureau de Lysiane Gagnon pour s'initier aux délices de l'écran cathodique, qui est aux journalistes d'aujourd'hui ce qu'était, en 1960, la bonne vieille machine à écrire mécanique. Son verdict? «Mais ça doit être magnifique, une fois qu'on y est habitué!»

Bibliothèques universitaires: les anglophones auront plus d'espace que les francophones

Dans trois ans, les universités anglophones disposeront d'une superficie de bibliothèques légèrement plus grande que les universités francophones à Montréal, grâce à une subvention annoncée hier par le ministre de l'Éducation supérieure, de la Science et de la Technologie, Yves Bérubé.

ANDRÉ NOËL

M. Bérubé a annoncé que le gouvernement québécois octroiera \$18,7 millions à l'Université Concordia pour la construction d'une bibliothèque de 13 étages, à l'angle du boulevard de Maisonneuve et de la rue Bishop, ainsi que pour l'agrandissement et la rénovation de la bibliothèque Vanier, au campus Loyola.

La superficie de la bibliothèque centrale sera de 14 000 mètres carrés et celle de la bibliothèque

Vanier, de 4 000 m², pour une superficie totale de 18 000 m².

L'Université Concordia dispose actuellement d'une superficie de bibliothèques de 11 756 m² et l'Université McGill, de 31 086 m².

Lorsque les travaux de construction seront terminés, dans trois ans, les universités anglophones jouiront d'une superficie totale de 49 086 m².

La superficie des bibliothèques des universités francophones de Montréal, présentement de 43 603 m², ne devrait pas augmenter sensiblement au cours des prochaines années.

L'Université de Montréal attend une subvention de \$2,5 millions pour la construction d'une bibliothèque des Lettres et des Sciences humaines, ce qui, cependant, n'agrandira pas beaucoup sa superficie totale de 23 086 m².

L'Université du Québec à Montréal, dont les bibliothèques ont une superficie de 13 935 m², n'a pas de projet important d'agrandissement.

À l'issue du conseil des ministres, mercredi, le premier ministre par intérim, Bernard Landry, a dit souhaiter la renaissance de groupes prônant le fait français au Québec, comme le mouvement McGill Français des années 60.

Refusant de commenter cette déclaration, M. Bérubé a plutôt loué l'ouverture de l'Université Concordia aux francophones et aux allophones, qui forment respectivement 25 et 30 p. cent de sa population de 18 000 étudiants.

«Son ouverture croissante à la communauté francophone et sa participation à de nombreux efforts de concertation interuniversitaire, a-t-il dit, répondent aux besoins du Québec.»

L'ensemble des travaux de construction de l'Université Concordia, qui devraient commencer à l'automne, coûtera \$46 millions. Le secteur privé y contribuera pour \$15 millions. Des négociations sont en cours avec des promoteurs pour qu'ils consentent une formule de loyer-achat au montant de \$13 millions.

DISCOVERY

SUIVE DE LA PAGE 1

rifier si l'URSS respecte ses engagements dans le domaine du contrôle des armements.

Largué sur orbite basse par la navette, le satellite — qui pèse 2,5 tonnes et aurait coûté \$300 millions — sera ensuite propulsé sur son orbite géostationnaire par une petite fusée appelée IUS, pour «Inertial Upper Stage».

Les techniciens de l'agence spatiale espèrent que ce système de propulsion, qui est destiné à placer des satellites sur des orbites plus élevées, fonctionnera correctement cette fois-ci: il avait failli provoquer la perte de l'important satellite de télécommunications TDRS-A (Tracking and Data Relay Satellite) en avril 1983, et il doit être utilisé à quatre autres reprises au cours des 12 vols prévus cette année pour les cargos de l'espace américains.

Trois des cinq membres de l'équipage, qui est commandé par le capitaine de marine Thomas Mattingly, appartiennent à la NASA, tandis que le quatrième, le major d'aviation Gary Payton, est le premier d'un groupe de 25 astronautes formés spécialement par le secrétariat à la Défense en vue de missions militaires.

Outre le largage du satellite, leur mission prévoit des expériences ayant trait aux effets de l'absence de gravité sur les fluides, ainsi qu'au comportement de cellules hématiques normales et anormales en état d'apesanteur.

Secret

Jamais, au cours des 45 précédentes missions spatiales habitées américaines, de telles consignes de secret n'avaient été imposées.

Pentagone s'étaient contentés d'indiquer que le tir aurait lieu dans un créneau de trois heures, entre 13 h 15 et 16 h 15 locales. L'objectif avoué de cette volontaire imprécision était de compliquer la tâche des châtiments espions soviétiques qui croisent au large du Cap Canaveral lors de chaque lancement.

De même, la teneur des conversations entre la navette et la Terre (Centre de contrôle de Houston, Texas) a été gardée secrète dix minutes après l'inscription du vaisseau spatial sur son orbite de travail.

En l'absence de communications normales entre le sol et la navette, la NASA se proposait de publier, toutes les huit heures, des communiqués sur l'état des astronautes et la progression générale de la mission, dont la durée est également tenue secrète: la NASA et le Pentagone (qui aurait payé \$31,9 millions pour ce lancement, selon des sources informées) ont décidé en effet de n'annoncer le retour sur terre de Discovery que 16 heures avant l'atterrissage. On croit savoir néanmoins que Discovery devrait revenir se poser au Cap Canaveral quatre ou cinq jours après son lancement.

Si l'on en croit les experts du secrétariat américain à la Défense, l'espace est «le territoire ultime» pour la stratégie militaire, et il est capital que les États-Unis s'y installent avant l'Union soviétique.

«Quiconque acquiert la capacité de contrôler l'espace sera très probablement en mesure de contrôler également la surface de la Terre», avait déclaré, il y a deux ans, Ronald Stevers, alors qu'il était secrétaire adjoint à la Défense.

Les États-Unis prévoient 15 autres missions militaires du genre d'ici à 1989.

ST-JACQUES

SUIVE DE LA PAGE 1

tre d'État, Mme Barbara McDougall, qui sont tous deux de cette ville.

De plus, les entreprises torontoises ont un accès direct auprès du ministre de l'Expansion Industrielle et régionale, M. Sinclair Stevens, qui représente aussi une circonscription de la Ville-Reine et qui s'est donné une adjointe, spéciale pour Toronto et la région dans son ministère. Aucun poste similaire n'a été créé pour Vancouver ou Montréal, par exemple.

En théorie, c'est le ministre d'État à la petite entreprise, M. André Bissonnette, qui veille aux intérêts des firmes québécoises au sein du ministère de M. Stevens. Mais LA PRESSE a appris que le pouvoir discrétionnaire de M. Bissonnette pour l'octroi de subventions est limité aux projets ne dépassant pas \$1 million. M. Stevens demeure le patron pour tous les grands projets.

Appels au caucus

Le monde québécois des affaires est bien conscient de cette disparité, mais se voit contraint d'entreprendre des démarches auprès des caucus québécois pour se trouver des interlocuteurs à Ottawa.

Des représentants de la Chambre de commerce ont rencontré le ministre de l'Environnement, Mme Suzanne Blais-Grenier, la semaine dernière pour la sensibiliser au projet d'un centre bancaire international et lui demander, du même coup, d'organiser une rencontre avec le caucus pour établir des liens de communication.

Le Conseil du patronat du Québec a effectué une démarche similaire et a obtenu une rencontre pour le 6 février. «Nous avions demandé une rencontre dès le début décembre, mais cela a été impossible», a raconté M. Ghislain Dufour.

«Nos membres ont besoin de savoir à qui ils parlent, a-t-il ajouté. J'ai reçu de nombreux appels me demandant qui est Suzanne Blais-Grenier. Michel Côté (Consommation et Corporations) est peu connu, et André Bissonnette ne l'est à peu près pas.»

M. Dufour a révélé avoir dis-

cuté de cette situation avec M. Roch LaSalle, hier matin, à une rencontre de la Chambre de commerce. C'est M. Robert de Cotret, incidemment, qui devait représenter le gouvernement à cette réunion, mais il s'est fait remplacer. «On aime bien M. LaSalle, mais ce n'est pas lui l'expert en économie», a déclaré M. Dufour.

«On a dit au gouvernement: Mon Dieu, donnez-nous une personne au moins avec qui communiquer, mais nous n'avons pas encore d'interlocuteur. Il n'y a pas de deuxième Marc Lalonde», a pour sa part expliqué M. Valleraud.

Contrairement au régime libéral, qui avait donné une pléiade de ministres «seniors» au Québec — et particulièrement à Montréal —, le gouvernement Mulroney n'a donné que deux ministres à la métropole, Mme Blais-Grenier et M. Robert Layton, ministre d'État aux Mines. Mais les deux sont fort occupés à se familiariser avec leurs ministères.

On dit la même chose de M. Marcel Masse, trop préoccupé par les communications pour s'intéresser vraiment aux dossiers économiques. Roch LaSalle joue pour sa part un rôle très politique au Québec, et on dit qu'il le joue fort bien. Mais son travail consiste surtout à «dispenser le patronage» conservateur.

Le président de la Chambre de commerce du Québec, M. Jean-Paul Létourneau, reconnaît lui aussi que les liens de communication n'ont pas été établis avec Ottawa, mais il ne s'en surprend pas, compte tenu du grand nombre de nouveaux élus. Il estime que les vœux du Québec seront représentés dans les comités en voie de création par M. Erik Nielsen pour revoir les programmes gouvernementaux à la veille du budget.

Mais M. Létourneau reconnaît du même coup que son organisation n'a pas de membre au sein de ces comités et qu'elle y est représentée par la Chambre de commerce du Canada. Le Conseil du patronat a de son côté obtenu un représentant, mais au sein du comité de l'agriculture. Le gouvernement garde confidentielle l'identité des gens du secteur privé prêts à ces comités. Il est donc impossible d'évaluer la présence québécoise.



téléphoto UPC

Le premier ministre Mulroney semble très heureux du chandail que vient de lui offrir Phil Esposito, célèbre retraité de la Ligue nationale de hockey. L'événement a eu lieu à Toronto lors d'une réception pour les joueurs qui ont participé à une partie au bénéfice d'œuvres de charité. La partie opposait Équipe-Canada 1972 aux anciens de la LNH.

Le milieu des affaires du pays ne sait quoi attendre d'Ottawa

À l'extérieur du Québec, le milieu des affaires canadien n'a pas encore bien mesuré les changements politiques et économiques qui ont présentement lieu dans la province, estime M. Roger Stanton, vice-président de la Chambre de commerce du Canada.

MIVILLE TREMBLAY de la Presse Canadienne

Présentement, toute l'attention du milieu est concentrée sur Ottawa où le gouvernement conservateur révise l'ensemble des politiques et des programmes.

M. Stanton a dressé hier un tableau de l'action du gouvernement fédéral et des attitudes que devraient adopter les gens d'affaires canadiens lors d'un colloque organisé par la chambre provinciale.

Il qualifie de «pragmatiques» les ouvertures constitutionnelles faites par le premier ministre Brian Mulroney à son homologue du Québec, M. René Lévesque.

Selon lui, la course à la direction du Parti conservateur ontarien pourrait être déterminante quant à la capacité de M. Mulro-

ney d'aligner derrière ses positions les autres premiers ministres provinciaux.

Il estime que les gens d'affaires de l'extérieur du Québec n'ont pas encore digéré la réorientation des priorités constitutionnelles du Parti québécois lors de son congrès extraordinaire.

De même, l'on aurait encore une image plutôt floue du nouveau dynamisme de l'économie québécoise. Des exemples plus spectaculaires comme le revirement de la Bourse de Montréal sont largement attribués au succès isolé d'un homme ou d'une équipe.

Commentant les efforts du gouvernement fédéral pour réduire son déficit, il a déclaré que «maintenant que l'on a entrepris la difficile tâche de couper les dépenses, il est évident que certains programmes dont nous sommes habitués à bénéficier seront touchés. Certaines subventions industrielles le seront elles aussi; en fait, elles se situent tout en haut de la liste du groupe de travail» du vice-premier ministre, M. Eric Nielsen.

DEMAIN

dans LA PRESSE

- **LA NEIGE QUI VIENT DU CHAUD:** Saviez-vous que la neige artificielle qu'on utilise souvent dans les centres de ski est une invention américaine? Dans la page «Sciences et techniques» de demain, Pierre Vincent souligne que c'est dans les orangeries de Floride que cette technique a été découverte, un peu par hasard.
- **L'AMAZONIE APPRIVOISÉE:** Dans le cahier «Tourisme» de demain, Denis Masse nous parle d'un voyage qu'il a fait à Manaus, au Brésil, point de départ d'une excursion en Amazonie, une excursion pour touristes où tout a été apprivoisé.
- **PLEINS FEUX:** d'Ottawa, Gilbert Lavoie décrit les tiraillements qui se font jour au sein du caucus conservateur québécois, tandis qu'à Québec, Louis Falardeau analyse les écueils qui guettent le leader libéral, Robert Bourassa.

La Quotidienne à trois chiffres 088 à quatre chiffres 3832

LA MÉTÉO

DATE: Vendredi 25 janvier 1985
Aujourd'hui: Min. -14° Max. -5°
NEIGE PASSAGÈRE, ACCUMULATION 5 CM. VENTS MODÉRÉS
DEMAIN: DÉGAGEMENT PLUS FROID

Québec	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-17	-10	Nu. fa. nei.
Outaouais	-14	-5	Nei. pas. Sm
Laurierides	-15	-7	Nei. pas. Sm
Cantons de l'Est	-14	-5	Nei. pas. Sm
Mauricie	-16	-12	Nu. fa. nei.
Québec	-14	-7	Nu. fa. nei.
La-Croix	-16	-12	Nu. fa. nei.
La-Saint-Jean	-14	-8	En. fai. nei.
Rimouski	-14	-8	En. fai. nei.
Gaspésie	-14	-6	En. pas. nu.
Bas-Écosse	-16	-6	En. pas. nu.
Sept-Îles	-16	-6	En. pas. nu.

États-Unis	Min.	Max.	Aujourd'hui		
Boston	-4	1	N.-Orléans	5	7
Buffalo	-7	-4	Pittsburgh	-6	-3
Chicago	-6	-4	S. Francisco	4	8
Miami	6	17	Washington	-4	4
New York	-3	-2	Dallas	1	8

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	-2	3	Madrid	-6	10
Athènes	7	18	Moscou	-8	-6
Acapulco	27	32	Mexico	9	21
Berlin	-2	4	Oslo	-11	-6
Bruxelles	-3	5	Rome	0	6
Buenos Aires	19	26	Paris	8	18
Copenhague	0	2	Stoul	-8	-2
Genève	1	10	Stockholm	-3	-1
Hong Kong	16	20	Tokyo	1	11
La Caire	9	17	Trinidad	24	31
Lisbonne	9	13	Vienne	-4	-1
London	0	6			

SELON LE TÉMOIGNAGE D'UN SOCIO-LINGUISTE

Des interventions policières dans la confession de Lortie

■ QUÉBEC — Même après avoir formellement reconnu, dans les heures précédentes, que la déclaration faite par Denis Lortie après la fusillade de l'Assemblée nationale contenait effectivement la vérité, ses avocats ont fait témoigner pendant toute la journée d'hier un socio-linguiste pour tenter d'établir que les deux policiers qui avaient recueilli ses aveux étaient intervenus dans la rédaction du document.

LÉOPOLD LIZOTTE

Alors que, précédemment, ces deux agents de la SQ avaient juré que s'ils avaient effectivement posé des questions au prévenu dans la demi-heure précédente, ils ne lui avaient pas parlé pendant la rédaction proprement dite.

Armé de ses vastes connaissances, appuyées notamment sur ses 25 années de scolarité et des études hautement spécialisées, le Dr Claude Tousignant, qui a constamment le mot syntaxe à la bouche et ses grammaires à portée de citations pas loin, a donc repéré une bonne douzaine d'endroits, dans la déclaration calligraphiée de la main de Lortie, où il apparaîtrait clairement que le texte de l'auteur a été « victime » d'une intervention extérieure, et que les précisions qu'il donne — ou les détails qu'il ajoute — doivent avoir été insérées là parce que réclamées.

Il note, par exemple, qu'on ne



L'avocat de la défense, André Loyer (à droite), s'entretient avec le socio-linguiste Claude Tousignant, témoin au procès du caporal Denis Lortie.

téléphoto PC

peut expliquer autrement l'absence de certains mots ou la répétition de certains autres.

Un exemple: le bout de phrase où l'accusé révèle avoir loué une auto Buick.

Le Dr Tousignant, qui a précisé encore une fois, hier, que c'étaient des cours de psycholinguistique qu'il dispensait à ses élèves, et non des cours de psychologie linguistique, insiste particulièrement sur l'expression « auto Buick » que l'on n'emploie dans aucun pays francophone, selon lui. Il est catégorique: c'est injustifiable, inacceptable et inexplicable.

Ce qu'on dit plutôt, c'est une Buick ou une auto de marque

L'incohérence de Lortie ressort dans 2 cassettes sur 3

■ QUÉBEC — Analysant, toujours comme expert linguistique, les principales « déclarations » faites par l'accusé dans les trois cassettes enregistrées le 7 mai dernier à l'intention de l'aumônier de la base militaire de Valcartier, de l'animateur de radio André Arthur, de son épouse, ainsi que les propos qu'il a tenus alors qu'assis sur le siège du président au Salon Bleu de l'Assemblée nationale, le Dr Claude Tousignant a soutenu, hier, que trois de ces documents sonores montraient des incohérences de langage facilement repérables.

Il n'a cependant rien remarqué de tel dans le message de quelque 15 minutes, fortement chargé d'émotion, qu'il avait déposé à la poste à l'intention de sa femme, en descendant la Grande-Allée, le lendemain matin.

Faisant état des paramètres utilisés pour en venir à cette conclusion, le professeur trilingue soumet qu'il y a incohérence lors des relations, les répétitions et même la progression que l'on doit retrouver dans un texte y font défaut, et que, en revanche, certaines contradictions y apparaissent clairement.

L'expert souligne particulièrement, à ce sujet, que Lortie affirmait successivement qu'il aimait bien l'armée, mais que celle-ci l'avait à la fois aidé et détruit, que la sécurité, à la base militaire de Carp, près d'Ottawa, était correcte, mais qu'il aurait pu en sortir tout ce qu'il voulait; enfin, que les forces militaires étaient dures pour les membres mariés, mais que plusieurs survivaient quand même.

Dans le vidéo, par ailleurs, le linguiste note que l'accusé passe des sujets les plus dramatiques aux balivernes, de ses convictions politiques à l'effort nettoyant de la gomme sur les dents, qu'il refuse de façon enfantine de dire son nom et son âge, et qu'après s'être excusé d'avoir endommagé l'horloge de la grande salle, il soutient que c'est « le monde qu'il voulait pogner ».

Puis, après avoir noté que les tasses du parlementaires étaient jolies, il dit à on ne sait qui: « Je respecte votre politique ». Pour mettre ensuite les gens en garde contre la tentation de voter... pour l'autre parti au prochain scrutin.

Récidiviste notoire trouvé pendu dans sa cellule au « pen »

■ Un détenu de 59 ans, Clément Prévost, a été trouvé pendu tôt hier matin, à l'intérieur de sa cellule de l'Établissement Laval, dans le complexe pénitentiaire de Saint-Vincent-de-Paul.

C'est un agent de correction qui, en faisant sa ronde, a découvert le cadavre du détenu, vers 6 h 30.

L'incarcéré était un récidiviste notoire depuis 1940. Il venait d'être condamné à la prison à vie pour meurtre et ne pouvait être

éligible à une libération conditionnelle avant 15 ans.

Prévost avait été soupçonné d'au moins six meurtres, dont ceux de Roger Gauthier, commis le 13 avril 1984; Raymond Beauregard, le 23 janvier 1984; Hamard Malik, le 13 janvier 1984, et Robert Clare, le 14 décembre 1983.

La Sûreté du Québec a ouvert une enquête relativement à la mort du détenu.

Présumé incendiaire, Maurice Taillon est remis en liberté

■ Maurice Taillon, 33 ans, soupçonné d'être à l'origine de trois incendies sur le Plateau Mont-Royal, a été remis en liberté provisoire, hier, par le juge J. Falardeau, de la Cour des sessions de la paix.

Taillon a subi des examens psychiatriques qui indiquent qu'il est apte à subir son procès; son enquête préliminaire a été fixée au 8 février. Il avait été appréhendé

par la police de la Communauté urbaine de Montréal, au début de janvier, après que les pompiers aient eu à lutter contre plusieurs sinistres d'origine douteuse déclenchés dans divers immeubles du Plateau Mont-Royal.

Ces incendies à répétition avaient entraîné une certaine appréhension chez les résidents de ce quartier.

Buick, lui fait préciser l'avocat de la Défense, Me François Fortier.

Contre-interrogatoire

En contre-interrogatoire, toutefois, Me André Plante exhibe trois décisions de juges de la Cour supérieure, de la Cour d'appel, et même de la Cour suprême, où l'on retrouve les expressions « véhicule neuf Buick 1964 », « auto Chevrolet 1964 » et « voiture Chevrolet 1957 ».

Ces savants magistrats ont-ils donc utilisé du mauvais français et employé une expression injustifiable, inacceptable et même inexplicable?

Le débat va évidemment être long et vif, Me Fortier intervenant le premier pour soutenir qu'il faudrait établir dans quelles conditions ces mots ont été insérés dans les jugements qu'on produit, s'ils ont été traduits exactement d'une dictée sur cassette, etc.

Le juge Yvan Migneault a beau intervenir pour souligner qu'après la rédaction finalisée, les juges relisent évidemment leurs décisions, et que ce n'est qu'après en avoir constaté la « confirmite » qu'ils les signent, le témoin soumet à son tour qu'il est incapable de se prononcer parce que ce ne sont pas des textes calligraphiés et signés directement.

Plus tôt, et après avoir signalé qu'il n'avait pas à connaître les antécédents et le profil psychologique de Lortie, pour se prononcer dans le cas de sa confession, il avait dit ne pouvoir analyser l'absence évidente d'un mot, dans une expression couramment utilisée par le grand-père du procureur de la Couronne, en allant chercher son courrier dans une boîte aux lettres située en bordure de la route. Parce qu'il ignorait dans quelle région habitait le grand-papa.

Brigham subira son procès pour triple meurtre

■ Soupçonné d'être l'auteur de l'attentat à la bombe perpétré à la Gare centrale, en septembre dernier, Thomas Brigham subira son procès en Cour d'assises sous une triple accusation de meurtre. La date exacte du début des procédures sera connue le 4 mars.

Le ressortissant américain de 65 ans a en effet été envoyé à son procès, hier, par le juge Claude Joncas, de la Cour des sessions de la paix.

L'enquête préliminaire s'est terminée par le dépôt d'un compte rendu des déplacements effectués par Brigham à bord d'un fourgon cellulaire, dans lequel a aussi pris place à quelques reprises Raymond Kircoff, qui s'avère être « un des principaux témoins de la poursuite. Kircoff aurait alors recueilli certaines confidences de l'accusé ».

Selon Me Pierre Poupart, qui agit en défense, il sera indispensable, à l'ouverture du procès aux Assises criminelles, de s'assurer de l'impartialité des candidats-jurés relativement à cette affaire qui a connu un grand retentissement dans les médias.

L'avocat estime toutefois inutile de loger une requête en changement de venue, susceptible de déplacer vers une autre localité l'instruction de la cause, dont les détails ont été diffusés partout à travers le Québec.

Me Poupart affirme ne pas être en mesure de préciser, pour l'instant, si l'état de santé mentale de Thomas Brigham pourrait constituer un moyen de défense. L'avocat du sexagénaire refuse de la même façon de se prononcer sur la qualité de la preuve offerte en poursuite.

Brigham demeure détenu, et il rencontre les mêmes difficultés que tous les autres prisonniers, d'autant plus qu'il n'avait jamais été détenu auparavant, ajoute Pierre Poupart.

L'attentat à la bombe du 3 septembre, à la Gare centrale, avait entraîné la mort de trois touristes français et avait causé des blessures à plusieurs dizaines de personnes. Brigham, un ex-membre de l'aviation américaine, avait été appréhendé quelques heures après l'explosion.

Outrage... à Picasso

■ Une discussion sur la valeur artistique d'un méticuleux travail d'encadrement d'une oeuvre de Picasso (et de gravures antiques) ayant tourné au vinaigre, un artisan montréalais a été condamné, hier, à verser \$1 000 à sa cliente pour dommages à sa réputation.

L'homme, un encadreur oeuvrant chez Magnum Opus Inc., avait proféré, devant public, des remarques sur la solvabilité de

sa cliente, l'épouse d'un avocat. À cause de ces injures, « elle a subi des dommages moraux considérables », estime le juge Conrad Prenoveau, de la Cour supérieure.

Insatisfaite du travail effectué, la dame avait obtenu un arrêt de paiement sur le chèque remis à l'artisan, qui s'en est plaint de la façon que l'on sait lors d'une visite ultérieure.

« Glaçons de deux pieds à Daytona »



Francis et Mary Hutteau, de Malone, New York, ont profité de leur séjour pour s'acheter une provision d'oranges et de pampelmousses.

photo Pierre Côté, LA PRESSE

VISITE DE REAGAN À QUÉBEC

Les entretiens privés auront lieu sans Lévesque

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Brian Mulroney a l'intention d'inviter son homologue québécois M. René Lévesque aux cérémonies organisées pour accueillir le président américain Ronald Reagan, à Québec, le 17 mars prochain.

En revanche, il n'est pas question jusqu'ici que le premier ministre québécois ou des représentants du gouvernement du Québec assistent aux réunions entre les officiels américains et canadiens.

C'est ce qu'a indiqué hier le premier ministre Brian Mulroney, précisant qu'il n'avait reçu aucune requête de Québec pour assister à ces rencontres. « Mon

intention est de demander à M. Lévesque de se joindre à moi lorsque M. Reagan arrivera et dans d'autres circonstances officielles », a dit M. Mulroney, ajoutant que ni Québec ni le bureau du premier ministre Lévesque n'avaient demandé à assister aux réunions « bilatérales ».

M. Reagan et ses fonctionnaires viennent à Québec pour rencontrer leurs vis-à-vis canadiens, a précisé M. Mulroney, ajoutant qu'il était toutefois « normal que lorsqu'on tient une conférence internationale dans une capitale provinciale, que le premier ministre de cette province puisse jouer un rôle ».

Scission du ministère de l'Éducation: Ryan accuse Lévesque d'improviser

QUEBEC — Pour Claude Ryan, critique libéral en matière d'éducation, la décision du premier ministre Lévesque de scinder le ministère de l'Éducation, pour créer un ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, relève de l'improvisation pure et simple.

YVON LABERGE
de notre bureau de Québec

Le député d'Argenteuil est de plus convaincu que M. Lévesque n'aurait pas agi de la sorte, n'eût été de la démission de six ministres au plus fort de la crise qui a secoué le parti ministériel à la fin de l'automne dernier.

En conférence de presse hier, M. Ryan a même mis en doute le jugement des ministres François Gendron (Éducation) et Yves Bérubé (Enseignement supérieur, Science et Technologie) pour s'être associés à telle opération.

« Je me demande comment il se fait que M. Gendron et M. Bérubé aient accepté ça sans discussion et sans demander que soit tenu un débat public sur la question », a précisé M. Ryan.

Sans remettre en cause la bonne foi du premier ministre qui, dit-il, devait ignorer les implications de sa décision comme cela lui arrive souvent, M. Ryan a ajouté: « Je mets beaucoup plus en question le jugement de ces deux hommes là. »

Selon le député d'Argenteuil, le partage des responsabilités décrété par le premier ministre n'est pas de nature à faciliter la recherche de solutions à des problèmes qui se posent dès maintenant et qui nécessiteront dorénavant l'intervention de deux ministères plutôt qu'un.

Ainsi, pour M. Ryan, la formation professionnelle, l'éducation des adultes, l'aide financière aux étudiants, les normes de passage d'un secteur à l'autre, sont autant de problèmes qui méritent des solutions relevant d'une politique unifiée. « A l'inverse, dit-il, le gouvernement opte pour un partage de responsabilités qui ne pourra que rendre les solutions plus difficiles encore. »

Il croit donc ce partage de responsabilités prématuré, d'autant plus que, selon lui, le point d'équilibre entre les niveaux d'enseignement primaire, secondaire et



Claude Ryan

supérieur, n'avait pas encore été atteint.

Reconnaissant l'importance des collèges et des universités

dans le système d'enseignement, M. Ryan est d'avis que ceux-ci méritent une attention toute particulière de la part d'un gouvernement. « Mais, à la formule retenue par le premier ministre, je préfère cependant celle retenue par Robert Bourassa en 1975, quand il avait créé le poste de ministre d'État à l'éducation. »

On se souviendra que ce ministre d'État, en l'occurrence Bernard Lachapelle, agissait comme ministre de l'Éducation chargé plus particulièrement de l'enseignement supérieur, de l'enseignement collégial, de l'éducation aux adultes et des prêts et bourses aux étudiants. « Cette décision respectait le principe de l'unité de direction politique qui doit présider à l'orientation du système d'enseignement », conclut-il.

Enfin, le député d'Argenteuil demande au gouvernement de tenir commission parlementaire au sujet de la nouvelle carte scolaire découlant de la réforme de l'éducation et de faire clarifier, par la Cour d'appel, les droits constitutionnels des communautés catholique et protestante de Québec et de Montréal avant d'y appliquer la Loi 3.

EN BREF

Rhéaume à mi-chemin

Le président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et du Mouvement national des Québécois, Gilles Rhéaume, est arrivé avec l'équipe de la caravane de l'indépendance à Trois-Rivières, atteignant ainsi la mi-chemin de la marche entre Montréal et Québec, entreprise le 20 janvier. Rhéaume et son équipe sont en avance sur l'horaire prévu.

Indemnités aux Nippo-Canadiens

Le leader du NPD aux Communes a confirmé, hier, avoir refusé de participer à une réunion des trois leaders parlementaires destinée à fixer les cadres d'un débat sur des indemnités à être versées aux Nippo-Canadiens internés au cours de la Seconde Guerre mondiale. M. Ian Deans a expliqué qu'il n'assisterait à une telle conférence qu'après s'être assuré que des négociations satisfaisantes auront eu lieu entre le gouvernement et les Nippo-Canadiens. A Winnipeg, le leader néo-démocrate Ed Broadbent a fait écho à cette remarque en demandant au premier ministre Brian Mulroney de continuer ses négociations avec les représentants de la communauté nippo-canadienne avant de prendre une décision finale sur le montant des indemnités. Quelque 28.000 Canadiens d'origine japonaise ont ainsi été internés en Colombie-Britannique pendant la guerre. Environ 11.000 d'entre eux sont encore vivants.

Le treize chanceux

Même s'il a été le 13e participant à s'inscrire hier au congrès à la direction du Parti conservateur ontarien, le ministre de l'Agriculture Dennis Timbrell, candidat à la succession du premier ministre Bill Davis, ne croyait pas que ce hasard lui porte malchance. Le fait qu'il a été le premier des candidats en lice à s'enregistrer lui permettait de cultiver l'espoir de triompher de ses adversaires, a-t-il déclaré. En soirée, hier, le congrès débutait avec un hommage au chef partant. Aujourd'hui, on discutait d'orientation du parti sous un nouveau chef et les candidats à ce poste prononçaient leur discours pour gagner la faveur des délégués. Demain ces derniers voteront pour leur nouveau chef et le prochain premier ministre de l'Ontario.

Rivest sera candidat

Jean-Claude Rivest, député libéral à l'Assemblée nationale, a affirmé hier son intention d'être candidat de son parti lors des prochaines élections. Le député a ainsi voulu mettre un terme aux spéculations qui avaient cours à ce sujet.

La télé aux comités parlementaires

Le président de la Tribune de la presse a demandé au Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, hier, d'accepter la presse électronique aux délibérations des différents comités parlementaires. Plusieurs députés, cependant, ont signalé que les caméras pouvaient nuire aux discussions, ralentir les travaux des comités et montrer les participants sous un jour peu flatteur.

Rodrigue engage une réforme du système cadastral québécois

QUEBEC (PC) — D'ici à 10 ans, toutes les propriétés situées en territoire municipalisé seront clairement identifiées et répertoriées sur ordinateur.

C'est ce que vise la réforme du système cadastral québécois dont les grandes lignes ont été dévoilées hier en conférence de presse par le ministre de l'Énergie et des Ressources Jean-Guy Rodrigue.

Cette réforme corrigera les nombreuses lacunes actuelles du cadastre qui a été établi à partir des normes du début du siècle.

Lors de transactions immobilières, les Québécois pourront donc bénéficier de services grandement améliorés, tant au point de vue des délais que des coûts impliqués.

Grâce à cette réforme qui dotera le Québec d'un réseau géodésique et d'une cartographie de base, l'acheteur verra passablement réduits les frais de recherches et d'arpentage relatifs à des propriétés non cadastrées.

Actuellement, seulement la moitié des quelque cinq millions de propriétés québécoises sont



Jean-Guy Rodrigue

clairement identifiées. Dans certaines régions, des notaires refusent même d'effectuer des recherches de titres tellement c'est devenu un casse-tête, a souligné M. Michel Paradis, sous-ministre associé aux Terres, qui accompagnait le ministre Rodrigue.

Le système actuel ne donne pas

non plus une image très conforme à la réalité, observe M. Rodrigue. Il donne en exemple le Village olympique qui repose sur 700 lots et parties de lots et les édifices de la Colline parlementaire qui sont érigés sur quelque 500 lots.

La réforme annoncée hier facilitera aussi le travail des municipales, des municipalités régionales de comté, des communautés urbaines et de l'ensemble des ministères dans l'enregistrement des droits, la fiscalité foncière, l'aménagement et l'urbanisme.

Elle simplifiera également la gestion des infrastructures et des réseaux de services publics (eau, téléphone, électricité, gaz, etc.)

Financement et emplois

Cette réforme du cadastre québécois coûtera \$84 millions et elle s'autofinancera, a assuré le ministre Rodrigue.

Un fonds spécial sera créé pour en assurer le financement. Il sera constitué par une avance initiale de \$5 millions que lui remettra le ministre des Finances.

Par la suite, les revenus provenant de la vente des cartes, des frais perçus pour l'enregistrement cadastral, d'une portion des tarifs chargés par le ministère de la Justice pour l'enregistrement des droits réels, et d'un transfert de budget du ministère, assureront les fonds nécessaires.

Ces fonds seront principalement affectés à l'embauche de 230 jeunes spécialistes, fraîchement diplômés des trois cégeps de Hull, Limoilou et Ahunistic, où l'on dispense des cours de techniques cartographiques.

Au point de vue des retombées économiques, l'industrie de la cartographie et les domaines d'activité liés à l'arpentage en bénéficieront tout particulièrement.

Des voyages pour amadouer les députés conservateurs

OTTAWA (PC) — Pour ne pas donner prise au mécontentement qui commençait à se dessiner dans son caucus québécois, le gouvernement conservateur a renoué avec une vieille recette pour amadouer les députés inquiets, soit les échanges parlementaires et les voyages internationaux.

Entre le moment de leur élection et décembre dernier, bien peu de députés conservateurs québécois avaient pu profiter des avantages offerts par les associations interparlementaires qui, dans les faits, permettent aux députés de voyager à l'étranger aux frais de la princesse.

Depuis, pour calmer les députés d'arrière-banc qui se sentaient sous-utilisés aux Communes, le gouvernement conservateur a permis à plusieurs de voyager plutôt que de rester à ronger leur frein à Ottawa, a confirmé hier une source au sein du caucus.

« Depuis les Fêtes, il y en a beaucoup plus qui ont pu sortir », admet-on en privé. Actuellement le député de Montmorency, Mme Anne Blouin, et M. Louis Plamondon, représentant de Richelieu, sont au Cameroun, avec de leurs collègues des autres provinces en tant que membres de l'association parlementaire francophone.

Mlle Carole Jacques, députée de Mercier, est présentement en Asie, profitant d'un autre échange, tandis que le représentant de Mégantic, M. François Gérin, arrive tout juste d'un voyage à Washington où il a pu prendre connaissance des programmes américains de financement agricole.

AGENCE CANADIENNE DE RENSEIGNEMENTS

MacKay ne voit « rien de sinistre » dans le secret entourant les mandats

OTTAWA (PC) — Le solliciteur général Elmer MacKay a dit, hier, qu'il n'y a rien de particulièrement sinistre au sujet du caractère secret et de l'absence de règlements officiels concernant les mandats de perquisition que la nouvelle Agence canadienne de renseignements devra obtenir pour se livrer à des opérations d'espionnage.

M. MacKay a précisé que les mandats en question sont délivrés par les juges de la Cour fédérale du Canada. Il a cependant refusé de dire aux courriéristes parlementaires quel est le nombre de juges impliqués ni où est situé le tribunal spécial en question.

« Ou bien vous possédez une agence secrète ou vous n'en avez pas du tout », a-t-il lancé.

« Vous ne pouvez avoir les deux en même temps. Et il n'y a rien de particulièrement sinistre là-dedans... Je crois que si vous prenez la peine de vérifier la plupart des services de renseignements existant dans le monde occidental, vous constaterez qu'ils sont passablement secrets de par leur nature même. »

L'Agence canadienne de renseignements a été instituée par le Parlement l'été dernier pour s'occuper particulièrement des opérations de sécurité nationale qui relevaient autrefois de la Gendarmerie royale du Canada. La loi créant l'agence dit que

les agents peuvent s'adresser à la Cour fédérale pour obtenir des mandats les autorisant à perquisitionner dans certains locaux, à y procéder à des fouilles, à saisir des documents, à se livrer à l'écoute électronique ou à ouvrir le courrier.

La loi dit que pour obtenir un mandat de perquisition, les agents de l'ACR doivent faire la preuve de la nécessité d'avoir recours à ces techniques. La loi stipule également que les requêtes présentées à un juge pour l'obtention d'un mandat de perquisition « doivent être présentées en privé, conformément aux règlements, lesquels doivent être formulés par le cabinet. »

Les libéraux, qui ont eux-mêmes présenté ce projet de loi, avaient promis de rédiger les règlements, mais ils n'ont pas eu le temps de le faire et les conservateurs, de leur côté, ne l'ont pas encore fait.

Le solliciteur général a dit que « les juges concernés ont un sens aigu de leurs responsabilités » et que leurs décisions seront surveillées par un comité du ministère des Affaires extérieures et supervisées par un inspecteur général.

Pour ce qui est de l'emplacement de ladite cour de justice, M. MacKay a dit: « Il n'est pas nécessaire que cela soit gardé secret, mais à quoi servirait de divulguer où cette cour est située? »

BILLETS À MOITIÉ PRIX dans les courses populaires, Banque Nationale et Banque d'Épargne.

NOUVEAU: 10 métiers de l'avenir | 10 façons d'emprunter pour les jeunes | Comment trouver et conserver un emploi

CONFÉRENCES POUR LES 18-25 ANS

\$ SALON DE L'ÉPARGNE-PLACEMENTS

L'UNIVERSITÉ POPULAIRE
CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC présentent

BOURSE | JEUNES | RÉSIDENCES DANS LE SUD | HABITATION | CONSEILS | FEMMES | HÉRITAGE | PIERRES PRÉCIEUSES

★ Investissez à la bourse
★ Régimes d'épargne-actions, épargne-retraite
★ Conseils gratuits des C.A. avocats et notaires
★ Négociez votre hypothèque
★ Conférences et ateliers

En collaboration avec la presse CKAC 73

UNE PERSONNE AVERTIE EN VAUT DEUX!

HALL OUEST **PLACE BONAVENTURE** du 1^{er} au 5 février 1985

Ven Sam Dim } midi à 22h
Lun Mar } 10h à 22h

NÉGOCIATIONS CONSTITUTIONNELLES

Garneau soutient que Québec est lié par une résolution du Parlement

OTTAWA (PC) — Le député libéral de Laval-des-Rapides, M. Raymond Garneau, a souligné, hier aux Communes, que le Québec était lié par une résolution adoptée par le Parlement québécois et qu'il ne pouvait d'aucune façon entreprendre de nouvelles négociations avec le gouvernement fédéral sans revenir devant l'Assemblée nationale.

Cette résolution comporte une condition qui se lit comme suit : « On devrait reconnaître que les deux peuples qui ont fondé le Canada sont foncièrement égaux et que le Québec forme à l'intérieur de l'ensemble fédéral canadien une société distincte par la langue, la culture, les institutions et qui possède tous les attributs d'une communauté nationale distincte. »

Selon M. Garneau, le gouvernement québécois devra faire modifier cette résolution si des négociations devaient avoir lieu et il en a fait part au premier ministre Mulroney durant la période de questions. « Est-ce que cette

condition, a-t-il dit, lui semble acceptable et, sinon, quelles modifications pourraient y être apportées afin qu'on en arrive le plus tôt possible à ce que le Québec réintègre le nouvel accord constitutionnel? ».

Mulroney attendra

Admettant qu'il ne pouvait d'aucune façon répondre à une telle question hypothétique, le premier ministre a quand même souligné qu'il était prêt à discuter du dossier constitutionnel avec M. René Lévesque. « Je pense, a-t-il dit, sur une question aussi vitale que le dialogue constitutionnel, il faut éviter à tout prix l'ambiguïté. »

« La simple prudence, a-t-il ajouté, exige que j'attende, tel que convenu avec M. Lévesque, les propositions écrites précises qu'il doit nous soumettre après Pâques. Nous allons les étudier, les analyser calmement et je donnerai des réponses à mon interlocuteur à ce moment-là, sur l'ensemble et non pas sur une espèce de variable isolée. »

Pour l'opposition libérale aux Communes, qui a tenté par la voix de son chef, M. John Turner, de forcer le chef du gouvernement canadien à dévoiler sa stratégie advenant des négociations prochaines sur l'accord constitutionnel, il est temps que M. Mul-



Raymond Garneau

ronney ouvre un tant soit peu son jeu.

« Maintenant que le PQ, a dit M. Turner, a établi lors de son congrès, la fin de semaine dernière, que la question de la souveraineté ou l'indépendance ne ferait plus partie de son programme... est-il exact que le premier ministre du Canada est prêt à reprendre les négociations constitutionnelles avec le Québec afin d'en arriver à une entente avec le gouvernement québécois avant les prochaines élections? ».

M. Mulroney a d'abord répliqué qu'il n'avait pas laissé entendre que tel était le cas. Il a indiqué qu'on lui avait demandé si le gouvernement du Québec avait le mandat de négocier et il a répondu « bien sûr ».

Par contre M. Mulroney a tenu à réitérer qu'il n'était pas du tout question de placer les pourparlers constitutionnels à l'ordre du jour de la rencontre des premiers ministres de Regina les 14 et 15 février. « Nous avons toujours affirmé, a-t-il dit, que notre préoccupation était essentiellement économique, mais nous n'empêcherons pas le premier ministre d'une province de nous soumettre des propositions dans un autre domaine. »

« Je persiste à croire, a indiqué M. Mulroney, que les préoccupations du Québec sont économiques, mais je suis disposé à rencontrer le premier ministre Lévesque en tout temps pour trouver une formule qui nous permettrait d'avoir le Québec à l'intérieur de l'accord constitutionnel. »

M. Mulroney a finalement admis que la résolution de l'Assemblée nationale de novembre 1981 pourrait se retrouver sur la table de négociation, mais il a refusé de dire si les conditions qu'elle contenait pourraient empêcher la reprise du dialogue.

L'ambassadeur du Canada au Caire rappelé

LE CAIRE (AFP) — L'ambassadeur du Canada en Égypte, M. John P. Schioler, a été rappelé par le ministère canadien des Affaires étrangères et a regagné Ottawa le 15 janvier, a-t-on appris hier de source diplomatique canadienne au Caire.

Deux autres diplomates canadiens, dont les noms n'ont pas été révélés, ont été rappelés en même temps que M. Schioler, a-t-on indiqué-t-on de même source. Ils doivent quitter l'Égypte d'ici la fin du mois.

Le rappel des trois diplomates, selon ces sources, serait d'ordre interne et concernerait « le fonctionnement du ministère canadien des Affaires étrangères ». De même source, on refuse de confirmer ou de démentir une rumeur circulant au Caire selon laquelle le rappel des trois diplomates serait lié à la gestion de la représentation canadienne en Égypte.

Programme militaire spatial canadien: Coates est sceptique

d'après UPC

OTTAWA — Le ministre de la Défense, Robert Coates, s'est dit sceptique, hier quand à l'application d'une recommandation du Comité sénatorial sur la défense proposant la mise en oeuvre d'un programme militaire spatial qui remplacerait le système canadien de détection par radar jugé désuet.

Dans un rapport rendu public mercredi, le comité exhorte le gouvernement à mettre sans tarder sur pied un système de satellites militaires susceptible de contrer la menace d'une attaque surprise de l'URSS contre l'Amérique du Nord.

Le rapport conclut que NORAD, le système de défense continentale américano-canadien, possède un réseau de détection par radar technologiquement dépassé, qui serait insuffisant pour déceler l'arrivée des bombardiers soviétiques modernes ou des missiles de croisière largués depuis l'air.

Toutefois, M. Coates a fait valoir aux journalistes, à sa sortie d'un conseil de cabinet, que la mise en oeuvre, par le Canada, d'un programme militaire spatial serait aussi inutile que coûteuse.

« Franchement », a-t-il dit, « il s'agit là d'un type de recherche et de développement tout à fait spécial, et je crains fort que cela ne soit pas dans nos cordes. »

Le ministre a souligné par contre qu'à son avis, beaucoup des autres recommandations contenues dans le rapport étaient sensées et méritaient un examen soigné.

Le comité se dit d'avis que NORAD devrait mettre sur pied de nouveaux systèmes de défense aérienne du nord et des côtes, et que par ailleurs, le Canada devrait acquérir 20 chasseurs CF-18 additionnels et contribuer aux frais d'utilisation des avions-radar américains AWAC, jusqu'à ce qu'un système de radar plus moderne ait été constitué.

Le rapport estime que le coût de construction et de lancement de satellites spatiaux destinés seulement à la surveillance et à la détection serait de \$150 millions par an pour les cinq prochaines années, et de \$350 millions par an pour la décennie suivante.

Quant au coût de modernisation du système tout entier, y compris les chasseurs additionnels, il s'établirait à environ \$2,5 milliards par an.

Tout

CONCORD...

Le plus grand choix de montres
CONCORD au pays!

35 à 50% d'escompte* sur plus
de 130 modèles différents!

Tout concorde à merveille chez C.M. Michaud. Les prix suggérés des réputées montres CONCORD ont été réduits de 35 à 50% et vous avez le choix parmi la plus grande collection au pays.

Offertes à partir de 250 \$, les CONCORD ne sont en vedette que pour un temps limité chez C.M. Michaud. Dépêchez-vous d'en profiter!

* Sur paiement en argent comptant

Le choix, le prix, la qualité et le service des joailliers experts: tout CONCORD chez C.M. Michaud!

À vous de choisir votre
CONCORD!

Une seule adresse:
937 est. rue Bélanger, Montréal (Québec) H2S 1G9
(514) 279-4527

"Mon Bijoutier"

AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL
CARGAISON NON COMMANDÉE
VENTE AUX ENCHÈRES À COURT PRÉAVIS
TAPIS DE PERSE DE VALEUR
ET AUTRES TAPIS D'ORIENT, TOUS À POINTS NOUÉS MAIN.

Les ballots portant le numéro de bordereau de transport aérien No 220-24330132 en provenance d'Iran seront ouverts à 13 h 30 précises.

— L'enchère définitive doit être payée au comptant ou par chèque bancaire.
— Examen uniquement entre midi et 13 h sur place.
— Aucun autre renseignement ne sera fourni.

LE SAMEDI 26 JANVIER À 2 H 30 P.M.
AU CHÂTEAU DE L'AÉROPORT
AÉROPORT INTERNATIONAL DE MIRABEL (QUÉBEC)

M O B I L I E R A C T U E L

Vente

JANVIER

APRÈS L'ÉDEN

ST-DENIS/DULUTH



PIERRE PASCAU collaboration spéciale

En prison

Cela fait assez longtemps que des gens disent que les prisons sont des hôtels de luxe, avec piscines et télévision en couleurs, où on mène la vie de château, en mangeant des steaks épais comme ça. J'ai voulu voir si c'était vrai, et mercredi je suis allé faire une émission à la prison de Bordeaux.

On m'a fait visiter tout ce que j'ai voulu, depuis le fameux «trou», jusqu'à la cafétéria. J'ai vu des cellules qui sont de véritables cachots, avec des barreaux gros comme mon poignet. Tout est propre et décent, mais à Bordeaux il n'y a pas de lumières tamisées, ni de tapis moelleux.

Oui, les détenus ont la télévision, ainsi que trois piscines pour nager l'été, mais ils ne mangent pas de steaks épais comme ça. Non, Bordeaux n'est pas un hôtel de luxe. Loin de là!

Où sont les bandits?

Au milieu de ce décor, il y a les détenus. J'avoue qu'ils m'ont retourné. Lorsqu'on les regarde, comme ça, on a l'impression que la plupart d'entre eux sont des gars corrects. Pourtant, ils ne sont pas là parce qu'ils ont aidé des vieilles dames à traverser la rue. Certains d'entre eux ont même fait carrière à Bordeaux. Il y en a un qui fréquente l'institution par intermittence depuis 1951. Alors? Que conclure?

Si j'avais l'âme d'un bandit, je sais que la peur de la détention suffirait à me faire mener une vie exemplaire. Il faut croire que les vrais bandits sont moins impressionnables que moi, puisque non seulement ils n'ont pas peur de la prison, mais que souvent ils en redemandent.

Quand la banque tombe en panne

Je n'en suis pas à mes premières mésaventures au guichet automatique de la banque Toronto-Dominion. Une fois qu'elle avait particulièrement faim, leur machine a avalé ma carte, et ne l'a recrachée que deux jours plus tard. Pendant ce temps, je me suis senti comme tout nu. Sans Visa, on n'est rien.

Cette fois-ci, la machine n'a pas faim, mais elle ne veut pas obéir à mes ordres. Je décroche donc le téléphone spécial placé à côté du guichet, relié en ligne directe au centre des ordinateurs. Savez-vous ce que j'entends? «Il n'y a pas de service au numéro que vous avez composé.» Un instant j'ai cru que ma banque venait de faire faillite.

Les autoroutes obscures

De plus en plus de lumières tombent en panne également sur de plus en plus d'autoroutes. Ça devient extrêmement dangereux, et il n'est pas impossible que ces pannes aient causé plusieurs accidents ces derniers temps.

Lorsqu'on a appelé le ministère des Transports pour rapporter cette situation alarmante, on a eu l'air de me prendre pour un imbécile. On s'est contenté de me répondre que les pannes de ce genre sont inévitables, qu'on les répare aussi rapidement que possible, et qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Les pannes sont normales, quoi...

Un assisté social bouleversé

On m'a écrit, on m'a arrêté dans la rue, pour commenter le cas du jeune homme qui préfère vivre du bien-être social, sans travailler, plutôt que de prendre un emploi qui lui porterait à peine plus que son allocation.

Cette semaine, le même jeune homme me fait savoir que je l'ai traumatisé en le traitant de paresseux, au point qu'il s'est résolu à aller travailler pour un salaire dérisoire. Mais il se fait payer en dessous de la table, et il continue à recevoir son chèque de bien-être, comme si de rien n'était. «Je ne suis plus paresseux, se plaint-il, mais je suis devenu malhonnête, et c'est de votre faute.»

Le public réagit

Une dame âgée fait le commentaire suivant: «Le cas de ce jeune homme prouve que mieux on traite les assistés sociaux, plus il y en a, et plus ils se moquent de nous qui avons le cœur de nous lever le matin pour aller travailler, pour les nourrir.»

Un autre, qui signe «un cochon de payeur de taxes», va beaucoup plus loin, en réclamant qu'une personne qui demande l'aide sociale, et qui est apte au travail, cède son permis de conduire, puisque de toute évidence elle n'a pas les moyens de rouler en auto.

Je vous fais grâce des autres commentaires acerbes concernant les parasites de l'aide sociale. Il y en a beaucoup. Ces protestataires sont frustrés parce que leurs opinions ne sont jamais reprises par les éditorialistes et les commentateurs.

Le dilemme des étiquettes

En écrivant à mon cousin, à l'île de la Réunion, j'ai voulu lui expliquer le résultat du congrès du PQ de la fin de semaine dernière. J'ai été bien en peine. Je me suis empressé dans des définitions byzantines de «l'indépendance en veilleuse», de la «souveraineté retardée», du «fédéralisme qui n'ose dire son nom». Je vais encore passer pour un fou.

Mais comment expliquer à des étrangers que le parti qui a tout fait pour nous vendre la souveraineté prône maintenant le «beau risque» du fédéralisme, tout en restant favorable, en principe, à un Québec indépendant? C'est qui qui est fou?

Ottawa abolira une section discriminatoire de la Loi des Indiens

OTTAWA (PC) — D'ici à trois semaines, le gouvernement fédéral déposera un projet de loi destiné à abolir une section discriminatoire de la Loi des Indiens. C'est ce qu'a annoncé hier aux Communes le ministre des Affaires indiennes David Crombie.



David Crombie

Tout en se disant assuré que les partis d'opposition approuveront la législation, qui vise à mettre fin à la discrimination que subissent actuellement les femmes autochtones, M. Crombie a gardé le plus grand mutisme sur le contenu du projet de loi.

Il a notamment refusé de répondre au critique néo-démocrate pour les affaires indiennes, Jim Manly, qui lui demandait si la nouvelle législation autorisera la réintégration des femmes sur le territoire des réserves.

Il n'a pas été plus loquace quand on a tenté de lui faire dire si Ottawa entendait aider financièrement les bandes indiennes à reprendre les femmes et les enfants indiens ayant récupéré leur statut.

En vertu de la loi fédérale en vigueur depuis une centaine d'années, les Indiennes qui marient des non-Indiens perdent leur statut ainsi que les droits qui y sont rattachés, mais cette clause de la loi ne s'applique pas aux hommes.

comporte la jouissance de droits à une résidence sur la réserve, à l'éducation et à certains services sociaux.

M. Crombie s'est contenté de dire qu'il espérait conclure vers la fin de la semaine prochaine les discussions qui se poursuivent depuis plusieurs mois avec des groupes et individus autochtones sur la substance du projet de loi.

Le statut d'Indien reconnu

Le toit: le prix qu'il faut payer

Le stade olympique aura son toit pour une raison: parce qu'il lui faut un toit, tout simplement.

Bien sûr, il y a des questions d'esthétique et de beauté architecturale: l'oeuvre inachevée transpire l'échec et la défaite. Le ministre Bernard Landry a même parlé de «monument à l'incompétence». L'expression fait image mais elle est excessive.

Monument à l'imprévision, à l'imprévoyance ou à la folie des grandeurs, peut-être. Monument à l'excès, sûrement. Quand on compare le coût du stade olympique à celui de tous les autres stades qui ont été construits depuis ce temps, au Canada ou ailleurs, on ne peut que se désoler sur la démesure où se sont lancés les Montréalais.

Comble de l'illogisme, notre stade a été conçu pour les épreuves d'athlétisme, alors que ce sont des sports professionnels, comme le baseball et le football, qui l'utilisent le plus régulièrement. Ce qui le rend très peu fonctionnel, très peu apte à répondre aux attentes normales des foules payantes. Il faut beaucoup de monde, au stade, pour unir la foule et lui transmettre le feu de la participation.

Ce n'est donc pas pour compléter le chef-d'oeuvre qu'il faut lui donner un toit dix ans en retard; c'est pour lui permettre de survivre le plus convenablement possible. Il faut un toit pour que le stade serve de stade.

Pour cela, il faut dépenser \$71 millions qui s'ajoutent à \$54 autres millions qui s'ajoutent à \$1 milliard. C'est fou.

D'un côté, au Canada, Montréal doit devenir la risée de tous ceux qui savent s'administrer de façon rationnelle. Vancouver, avec son stade couvert de \$124 millions et Toronto, avec son stade à toit rétractable de \$130 millions, dont une bonne partie financée par l'entreprise privée, nous donnent une leçon d'administration lucide et raisonnable. Le Québec a toujours aimé vivre au-dessus de ses moyens; le stade olympique en fait la preuve.

D'un autre côté, Montréal n'a plus le choix; ou plutôt, Québec n'a plus le choix. La finition du stade n'est plus un luxe; elle est devenue une triste nécessité.

On peut s'objecter en pensant aux coupures que doivent subir certains programmes sociaux et même certains groupes d'employés de la Fonction publique: comment peut-on se permettre de dépenser une telle somme pour couvrir un stade qui a déjà coûté beaucoup trop cher?

Il faut alors penser à la solution la plus pratique: sans toit, le stade se détériore, il coûte plus cher d'entretien, il compromet des spectacles, il diminue les foules, il devient encore moins fonctionnel, il a encore moins de raison d'être. Sans toit, le stade olympique est plus ridicule, moins beau et moins rationnel. Il faut lui ajouter ce qui lui manque pour l'utiliser le moins mal possible.

Le raisonnement paraît grossier: pourquoi s'obstiner à défendre un éléphant blanc?

Parce que l'éléphant sera plus blanc, plus lourd, plus monstrueux et plus onéreux si on ne s'en occupe pas. Il ne s'agit donc plus de critiquer le présent mais de passer un regard objectif sur le passé. Et s'engager à ne plus se faire prendre à l'avenir.

Contrairement au principe qui veut que «la fonction crée l'organe», nous avons pris l'habitude de nous donner des jouets de luxe qui demeurent sans fonction raisonnable. Il en coûte cher, ensuite, pour leur trouver une raison d'être.

Jean-Guy DUBUC

Un conflit politique et non juridique

Le Nicaragua veut que la Cour internationale de justice interdise aux États-Unis de soutenir la guérilla antisandiniste et de miner ses ports. La Cour a accepté la plainte, mais les États-Unis refusent de participer au procès. Dans ces circonstances, il est difficile de penser que la Cour puisse rendre un jugement utile dans un conflit qui se distingue surtout par des accusations réciproques de mauvaise foi. Au mieux elle pourra définir certaines dimensions légales du conflit; au pire, elle diminuera son prestige en s'avançant sur un terrain essentiellement politique. Il ne faut en tout cas pas s'attendre à une solution du conflit.

Selon la Charte des Nations unies, ce conflit devrait être porté devant le Conseil de sécurité car la paix et la sécurité de l'Amérique centrale sont sans aucun doute menacées. Les États-Unis et le Nicaragua peuvent au moins s'entendre sur ce point. Toutefois, le Conseil de sécurité est paralysé par le droit de veto des grandes puissances et n'a jamais pu mettre fin à un conflit majeur. Même dans des conflits de moindre importance, il s'est révélé très inefficace; la polarisation de la politique internationale entre deux blocs semble noyer les efforts sincères de rapprochement que font les pays étrangers à un conflit donné.

Quoi qu'il en soit, si le Conseil de sécurité ne peut pas aider à résoudre un conflit, il est impensable que la Cour internationale puisse faire autre chose que de rendre une décision qui demeurera lettre morte et qui n'a aucune chance de rapprocher les parties en conflit. Les États-Unis n'ont pas tort de prêter au Nicaragua l'intention d'utiliser la Cour à des fins politiques et de propagande. Une plainte semblable de la part du gouvernement du Cambodge, le gouvernement en exil qui occupe le siège du Cambodge aux Nations unies, serait sans doute traitée avec encore plus de mépris par le Vietnam et l'Union soviétique.

Le mandat de la Cour internationale est de résoudre des problèmes de droit et non des problèmes politiques. La délimitation de la frontière entre les États-Unis et le Canada au large de la Nouvelle-Écosse et du Maine est le genre de conflit où la Cour peut trancher avec succès. Le succès était même garanti d'avance par l'engagement préalable des deux pays à respecter le jugement. Par ailleurs, il n'y avait pas de controverse sur les faits, mais uniquement sur l'interprétation de la loi, telle qu'elle existait.

Dans le cas de l'Amérique centrale, les faits sont confus et perdus dans des accusations contradictoires. Par ailleurs, le droit, tel qu'il existe, est confus. Quand la Cour a néanmoins reçu la plainte du Nicaragua, les États-Unis étaient placés devant un choix difficile: ignorer la Cour ou participer à sa procédure. Ils ont choisi de ne pas participer et ils ont vraisemblablement fait une erreur. Ils ont perdu l'occasion de bien distinguer entre le respect qu'ils accordent à la Cour et le peu de respect qu'ils ont pour la plainte du Nicaragua. La décision américaine est néanmoins justifiée par le fait que les États-Unis ont accepté la juridiction obligatoire de la Cour alors que le Nicaragua ne l'a jamais fait.

Il faut regretter que la Cour internationale de justice se soit lancée dans une entreprise aussi stérile alors que le problème du Nicaragua est avant tout politique et régional. Ce problème ne saurait trouver de solution sans une entente très large entre tous les pays voisins. Le travail à faire est de nature politique et non juridique.

Frédéric WAIGNÈRE



(Droits réservés)



Jacques Dufresne

Le libre marché scolaire

(Collaboration spéciale)

La CECM annonçait la semaine dernière qu'elle venait d'autoriser six projets qui permettront à autant d'institutions de se donner une personnalité propre, à l'instar de l'école Le Plateau, où la musique occupe une place centrale. Les écoles Charles-Lemoyne et Christ-Roi développeront des projets de douance, l'école Ste-Georgette un secteur des arts, tandis qu'à l'école Louis-Riel, on mettra l'accent sur les valeurs humanistes.

Pour comprendre la nature et la portée d'une telle décision, il faut, par-delà le récent débat sur la réforme scolaire, se reporter à des phénomènes qui, d'une part, mettent en cause l'acte même d'enseigner et qui, d'autre part, touchent l'ensemble des pays occidentaux.

Il faut croire pour enseigner; croire en l'homme, en Dieu, dans l'art, dans la science, mais croire! Un enseignant français agnostique, Claude Duneton, nous le rappelait il y a quelques années dans un livre au titre inoubliable: *Je suis comme une truie qui doute*. Il évoquait par là l'état de la truie qui doute au moment où elle croit avoir trouvé une truffe et il comparait cet état à celui de l'enseignant qui se demande, au début d'un cours sur Villon, si l'on peut encore croire en la poésie; ajoutons qu'il faut être plusieurs à croire aux mêmes choses. Or que se passe-t-il dans nos écoles?

Ou bien on ne croit en rien, ou bien, si on croit en quelque chose, on est aux prises avec des collègues qui n'ont que mépris ou indifférence pour ce quelque chose.

La seule valeur qui conserve quelque crédit dans ce contexte c'est la tolérance, la tolérance à l'égard des fruits rances du compromis. L'État fait un compromis avec les syndicats, un autre avec l'Église, un troisième avec les commissions scolaires, pour aboutir à un programme indéterminé, auquel il sera impossible d'adhérer avec enthousiasme. Le même scénario se reproduit à l'intérieur des écoles. La direction fait un compromis avec les enseignants, un autre avec les parents, un troisième avec les élèves, un quatrième avec les employés de soutien. Il en résulte une institution qui croit si peu en elle-même qu'elle s'accommode fort bien du vandalisme, physique et intellectuel.

L'école s'enlisait ainsi dans la grisaille. A défaut de pouvoir obtenir un consensus enthousiasmant à grande échelle, il ne restait qu'une solution: favoriser le consensus à petite échelle. Ce vers quoi la CECM semble s'orienter depuis le moment où, il y a quatre ou cinq ans, elle acceptait le principe du libre choix de l'école secondaire.

Le même problème se pose partout en Occident et partout

on semble s'orienter vers la même solution. En Hollande et au Danemark, tout groupe de parents (le nombre est généralement limité) peut fonder l'école de son choix. Aux États-Unis, les partisans du bon d'éducation («voucher»), de plus en plus nombreux, espèrent arriver aux mêmes fins par ce biais. Le système des «vouchers» consiste à verser la subvention non aux institutions, mais aux parents, moyennant un billet qu'ils peuvent échanger contre des services éducatifs dans l'institution de leur choix. Dans un référendum récent au Michigan, 40% de la population s'est prononcée en faveur du «voucher». De nombreux experts estiment que le oui aurait emporté si la question avait été soumise à l'électorat par les autorités de l'État, plutôt que par un groupe de pression. Le président Reagan vient de leur donner raison en autorisant les «vouchers» pour certains groupes de handicapés.

En raison de sa longue tradition centralisatrice la France est, après les pays de l'Est, le dernier endroit au monde où l'on pouvait s'attendre à voir le bon d'éducation s'imposer. La chose est certes loin d'être faite, mais à la faveur du grand mouvement populaire pour les libertés scolaires, l'idée, d'Adam Smith à l'origine, a été reprise par des personnalités politiques de premier plan,

dont le député UDF Alain Madelin, auteur d'un ouvrage récent, *Pour libérer l'école*, qui a eu un certain retentissement (1).

Le bon d'éducation n'est qu'un moyen parmi d'autres. L'objectif, c'est d'améliorer le système scolaire en regroupant les élèves en fonction de leurs affinités et de leurs intérêts plutôt qu'en fonction de leur appartenance à un quartier. Le second objectif, qui pour plusieurs n'est qu'une conséquence à laquelle il faut se résigner, est d'accroître les différences entre les groupes, en réduisant le programme commun à un minimum, par opposition à ce qui se passait dans les écoles publiques traditionnelles qui, presque partout, ont eu pour mission de cimenter l'unité des nations.

Ces objectifs on peut aussi les atteindre par des mesures comme celles qui ont été retenues en Hollande ou par une orientation comme celle que semble prendre la CECM et d'autres commissions scolaires du Québec. Théoriquement, la CECM pourrait devenir l'équivalent d'un vaste marché où chacun pourrait choisir son école sans autre contrainte que le nombre de places disponibles et la distance qu'il est disposé à parcourir.

(1) *Pour libérer l'école*, Paris Robert Laffont, 1981.

POINT DE VUE

L'État: partenaire ou adversaire?

Il existe de toute évidence chez les hommes nantis d'une parcelle d'autorité un besoin irrépressible de réglementation. Ils veulent dresser partout des balises qui nous obligent à emprunter la voie étroite, celle-là même qu'ils nous ont désignée et nulle autre. Ce délire bureaucratique débouche souvent sur la plus inconcevable co-casserie.

Dans son dernier ouvrage (1), Lawrence J. Peter fournit à cet égard quelques exemples ahurissants. Quatre ou cinq devraient suffire à notre édification:

Roger DUHAMEL collaboration spéciale

- à Seattle, il est illégal de transporter une arme cachée qui mesure plus de six pieds;
- dans une petite ville de Pennsylvanie, à Danville, un règlement municipal oblige les employés à vérifier les bornes-fontaines une heure avant chaque incendie;
- à San Francisco, une ordonnance défend d'utiliser des confetti une seconde fois;
- une ville ontarienne a voulu combattre le bruit en ne permettant aux oiseaux de ne chanter que 30 minutes le jour et 15 minutes la nuit;

— L'État d'Oklahoma entend assurer la sécurité routière en obligeant le conducteur de chaque véhicule impliqué dans un accident entraînant mort d'homme «d'arrêter immédiatement et de donner ses nom et adresse à la personne frappée».

Tout cela est divertissant et ne détermine pas de trop graves conséquences. Il en va différemment quand la fièvre de la réglementation s'empare des gens en autorité et les pousse à intervenir dans tous les secteurs de la vie privée. Ils en viennent à tenir la population en otage et à se servir des individus comme de simples cobayes.

Pour beaucoup de nos contemporains, la Suède constitue le paradigme par excellence. C'est un laboratoire social où l'on met au point les formules les plus avancées et les plus civilisées. Ce que l'on oublie de noter, c'est que ces prétendues conquêtes s'accomplissent au prix de la liberté.

A ce sujet, Guy Sorman (2) nous fait part d'une proposition assez effarante qui a quelque chance de devenir réalité, puisqu'elle émane du Centre de recherches sur l'avenir, un groupe d'études publiques proche du gouvernement socialiste de M. Olof Palme. Un penseur de cet organisme,

M. Marten Lagergren, vient de publier un volumineux rapport sur l'avenir de la protection sociale dans le cadre de l'État-Providence. Comme il s'est rendu compte qu'il devenait impossible d'augmenter davantage impôts et cotisations sociales, il a eu ce trait de génie: taxer le temps libre. Il fallait y penser!

Voici dans ses grandes lignes comment fonctionnera ce programme audacieux. Toute la population suédoise sera soumise à un service social obligatoire de onze ans à soixante-cinq ans; au-delà de cet âge, le service deviendra facultatif. A partir de onze ans, chaque enfant travaillera de jour dans une crèche et prendra soin des nourrissons; il contribuera au nettoyage de son école et y effectuera les menus travaux de réparation, puis fera les courses et rendra de petits services aux personnes à mobilité réduite. (Quand donc trouvera-t-il le temps pour étudier?)

A partir de seize ans, la surveillance des enfants dans sa propre famille pourra lui tenir lieu de diplôme, mais, à dix-neuf ans, il devra accomplir une année de service social. Après cette formation de

base imposée à tous, garçons et filles, les Suédois, toute leur vie durant, seront taxés de six heures par semaine pour un travail social non rémunéré, accompli dans des centres communautaires où seront dispensés en un même lieu soins médicaux, mentaux et d'aide sociale.

Nous avons connu depuis longtemps la conscription militaire; ce qu'on suggère aujourd'hui, c'est la conscription civile ou sociale. Il se peut qu'un tel système fondé sur la discipline et l'uniformité aggrave certains esprits. Libre à eux de préconiser ce mode de vie conventionnel qui, à l'inverse des ordres religieux, offre cet inconvénient de ne pas être facultatif. Tout comme il doit être loisible aux partisans de la liberté de lutter pour conserver leur bien suprême.

Il y a un demi-siècle, on nous prêchait les vertus de l'État protecteur et omnipotent sous le nom de fascisme. Il faut croire que toutes les rages collectivistes et réduites aboutissent aux mêmes résultats, quelles que soient les étiquettes. Les mots changent sans transformer les maux.

(1) *Why Things Go Wrong*
(2) *La Solution libérale*

RÉPONSE

EAFORD n'est pas la Libye

Monsieur Jean-Guy Dubuc
Chef éditorialiste

C'est sans aucun enthousiasme que je me vois dans l'obligation de revenir sur un débat que vous avez qualifié de «déplorable» et qui est né de la publication dans LA PRESSE du 13 juin 1984 d'une lettre irresponsable de M. Julien Bauer. Toute personne œuvrant à la défense des droits humains s'attend à subir des attaques de ceux qui ne tolèrent pas que d'autres personnes puissent jouir de leurs droits humains et nationaux et des libertés fondamentales reconnues par la communauté internationale. Certes, dans le domaine de la défense des droits humains comme dans tout autre, il y a place à la confrontation des idées, aux divergences d'opinion et à la défense d'intérêts contradictoires. Ce qui est inacceptable cependant, c'est de rabaisser les débats au niveau des attaques contre les personnes, des sous-entendus, des insinuations voire des mensonges qui portent atteinte à la réputation des êtres humains. C'est la méthode que ceux qui ont des causes indéfendables utilisent pour éviter les débats de fond. Les sionistes sont passés maîtres en cette triste méthode. Pour éviter de débattre des droits des Palestiniens, ils ont adopté cette stratégie parce que leur position d'appui aux politiques d'Israël, qui viole les droits les plus fondamentaux au peuple palestinien, est indéfendable.

C'est cette méthode qu'a utilisée M. Bauer. D'abord en me qualifiant «d'ancien ministre du colonel Khadafi de Libye», ce que LA PRESSE a publié sans vérification. En fait, je n'ai jamais été ministre de quelque gouvernement de quelque pays que ce soit. La dernière fonction publique que j'ai occupée a été la présidence de la Commission pétrolière de Libye sous la monarchie. J'ai quitté ces fonctions en 1960, neuf ans avant la prise du pouvoir par Khadafi.

Depuis 1960, je pratique le droit en cabinet privé; depuis 1978, je dirige le secrétariat d'EAFORD à Londres et je n'ai ni été sollicité, ni sollicité quelque fonction que ce soit pour le compte du gouvernement libyen. Je n'en ai reçu aucun mandat, aucun paiement, aucune faveur; et ce, ni durant ni après la monarchie.

Homme de lettres, M. Bauer devrait savoir que la première caractéristique de l'éducation est la rigueur dans les faits et le respect de la vérité. J'ose croire que c'est à tout le moins ce qu'il enseigne à ses élèves.

L'invention des «faits» est une tactique sioniste connue. Elle est d'ailleurs confirmée dans le «Journal personnel» de Moshe Sharet, premier ministre des Affaires étrangères et deuxième premier ministre d'Israël.

J'ai servi comme rouage dans une longue chaîne d'incidents et d'hostilités que nous avons créés de toute pièce, et qui nous ont coûté beaucoup de pertes humaines; ainsi que de violations de la loi de la part des nôtres, ce qui a engendré des désastres et a conduit à une grave crise (citée dans *Israel's Sacred Terrorism*, Livia Rokach, 1980, p. 6)

M. Bauer a aussi fait référence à EAFORD*, une organisation non gouvernementale ayant statut consultatif auprès des Nations unies et dont je suis le Secrétaire général. Je voudrais rétablir les faits.

Il faut juger les organisations non gouvernementales à leurs réalisations, leurs mandats et leur degré d'autonomie dans leur processus de prise de décisions. On ne peut ni ne doit les associer au pays où elles volent le jour ou à celui où se trouve leur siège social. Nous ne tenons pas les organisations sionistes canadiennes pour responsables

des politiques bonnes ou mauvaises du gouvernement du Canada. Pas plus que les organisations non gouvernementales des États-Unis ne sont responsables des activités de la CIA au Nicaragua ou ailleurs. Ce n'est donc pas parce qu'EAFORD est née dans un pays et que son siège social est basé dans un autre qu'il faille l'associer aux politiques de l'un ou de l'autre des deux États.

EAFORD est née en juillet 1976 lors d'un symposium international organisé par l'Association du Barreau libyen, à Tripoli, et auquel participaient 500 délégués de 80 pays. La majorité des participants provenaient de pays qui n'ont pas voté en faveur de la résolution de l'ONU qui considère le sionisme comme une forme de racisme (no. 3379, 30e Assemblée de l'O.N.U., 1975).

Le symposium en est arrivé à la conclusion que la discrimination raciale était un problème mondial et qu'il devait être combattu sur cette base, en particulier là où il est le plus évident et le plus aigu: en Afrique du Sud, et en Israël où le sionisme politique est idéologie d'État. C'est pour atteindre cet objectif qu'EAFORD a été fondé. Le symposium a également élu le premier Comité exécutif (dont les membres ne reçoivent aucune rémunération) composé de 13 personnes de différentes nationalités (parmi lesquelles Yvon Charbonneau), et qui ne comptait que trois Arabes dont un seul Libyen qui était alors président du Barreau de Libye.

Depuis 1978, aucune réunion des Comités exécutif ou consultatif ne s'est tenue en Libye. Celles-ci ont eu lieu en Suisse, au Canada, aux États-Unis, en Espagne, en Irak, en Tunisie, etc.; le Secrétariat international d'EAFORD est à Londres en Grande-Bretagne, et nous avons obtenu l'autorisation des autorités helvétiques pour l'ouverture d'un bureau à Genève.

Depuis 1977 et 1980, respectivement, le Secrétaire général et le président d'EAFORD vivent à l'étranger et le troisième membre du Conseil venant d'un pays Arabe, M. Kikhia, n'a accédé au Conseil qu'après avoir démissionné de ses fonctions de représentant libyen aux Nations unies. Lui aussi vit à l'étranger depuis sa démission.

Quand, en 1980, EAFORD a obtenu son statut d'organisme consultatif non gouvernemental par l'ONU, le Comité d'accréditation, composé de membres représentant la Suède, la France, la Grande-Bretagne, les USA et l'URSS a mené une enquête et s'est assuré de l'indépendance de notre mouvement aux plans de l'action et de la prise de décisions.

EAFORD, je tiens à le répéter, est totalement indépendant de tout gouvernement. Nous n'acceptons aucun financement et avons atteint le stade de l'autofinancement. Le fait que plusieurs gouvernements ou organismes nationaux et internationaux partagent notre point de vue et nous donnent leur appui moral ou financier, de même que des citoyens juifs d'Israël et d'ailleurs siègent à nos comités et soient membres de notre mouvement, n'entache en rien notre crédibilité. En 1983, nous avons invité les organisations sionistes du Canada à débattre publiquement de la nature raciste de l'idéologie israélienne; elles ont refusé.

Quant à nos activités et à nos orientations, nous avons soutenu, dès notre fondation, que nous condamnons l'antisémitisme ainsi que toutes les autres formes de racisme. Nos conférences, nos travaux et nos publications traitent largement de discrimination. Pour ne citer qu'un exemple, facilement vérifiable au Canada, rappelons

que notre affilié, le Mouvement Québécois pour combattre le Racisme — que n'a d'ailleurs pas épargné M. Bauer — tient des colloques annuels sur les manifestations nationales et internationales de racisme, en plus de se préoccuper de la question amérindienne. En 1982, ce sont deux universitaires québécois, Sylvie Vincent et Bernard Arcand, qui ont été les récipiendaires du Prix International des Droits Humains décerné par EAFORD, pour leur travail sur «L'image des Amérindiens dans les manuels scolaires du Québec». La remise du prix s'est déroulée à l'Université Laval en présence des autorités universitaires et gouvernementales.

EAFORD organise semblables activités ailleurs dans le monde, notamment en Amérique latine et dans les Caraïbes en appui aux droits des peuples. Nous avons notamment tenu en 1981, — conjointement avec l'Université de Brasília — un colloque sur l'antisémitisme en Argentine. Toutefois EAFORD ne traite pas de toutes les questions relatives aux droits humains. D'autres organisations non gouvernementales remplissent admirablement ce rôle, et nous nous contentons de traiter des questions du racisme et de discrimination raciale.

Evidemment, nous portons une attention particulière à l'apartheid en Afrique du Sud et au sionisme en Israël à cause de la situation explosive qui règne dans ces deux pays et du racisme institutionnalisé par les deux États. Nous tentons toutefois, dans la mesure de nos modestes moyens, de nous préoccuper de l'ensemble des questions relatives à la discrimination raciale.

Je suggérerais à M. Bauer, et à LIRE d'homme de lettres, et à LA PRESSE en tant qu'instrumentation importante en matière d'information, d'étudier attentivement les législations, les politiques et les pratiques de l'État d'Israël envers les Palestiniens. Puis de les comparer à la définition de la «discrimination raciale» déterminée par la Convention Internationale pour l'Élimination de toute forme de Racisme, à laquelle Israël a d'ailleurs adhéré en 1981, et qui a été votée dix ans avant la résolution de l'ONU considérant le sionisme comme une forme de racisme. Je suis certain qu'ils en arriveraient à la même conclusion que l'Assemblée générale de l'ONU, qu'EAFORD et que de nombreuses et distinguées personnalités juives et non-juives.

C'est de cette façon qu'il convient de mener les débats et non comme le fait M. Bauer à coup de mensonges et de sous-entendus. J'ose croire qu'il réussira un jour à comprendre que ceux qui critiquent l'idéologie sioniste et les politiques d'Israël sont les véritables amis des Juifs et du judaïsme.

Car ce n'est qu'en respectant les droits des autres que l'on peut obtenir le respect de nos droits. Nulle nation, nulle personne ne peut en effet être assurée qu'un jour ce ne sera pas elle, «l'autre».

Le cercle vicieux de la violence et de la contre-violence ne peut être brisé que par la reconnaissance sans équivoque du fait que le peuple palestinien a, lui aussi, le droit de vivre dans la dignité et dans l'égalité sur sa terre et celui de retrouver ses biens.

C'est l'obstination d'Israël à vouloir nier ces droits — élémentaires et fondamentaux de tout peuple — qui constitue une atteinte injustifiable aux droits humains.

Dr Anis AL-QASEM
Secrétaire général
EAFORD

* The International Organisation for the Elimination of all forms of Racial Discrimination.

«Erreur sur la personne»

Mon très cher Girerd
De Morgentaler le thuriféraire,
Tu l'obstines en défense
Pour un tueur sans conscience
Du symbole de l'Innocence.

Jean Paul II, le plus grand
De tous les pro-vie,
Fut comme le Christ vivant
Transpercé par devant,
Bénissant sans assaillant...
Voudrait-il tuer Henry
Que tu défends?

Mon très cher Girerd
Parfois tu as les
Méninges à l'envers
Tout comme les
Colottes à Dagobert

René JUTRAS
Pédiatre
Victoriaville

VOUS AVEZ RAISON DOCTEUR.
LE CHRIST NE VOUDRAIT
CERTAINEMENT PAS TUER
LE DOCTEUR MORGENTALER.
C'EST LE SENS MÊME DE
CETTE CHARITURE!
IL SEMBLE QUE VOUS NE
L'AVEZ PAS COMPRIS.
GIRERD

Horaire utile

Société Radio-Canada
Montréal

Ayant appris par un article de Louise Cousineau publié dans le journal LA PRESSE que l'horloge de Radio FM devait cesser de paraître suite aux coupures décrétées par les nouveaux mandataires d'Ottawa, je tiens à vous faire connaître mon étonnement et ma plus vive opposition à cette décision illogique.

C'est grâce à la consultation régulière de cet horaire préparé avec soin que j'ai développé au cours des années l'amour pour la musique classique et que j'ai pu découvrir de nombreuses oeuvres merveilleuses.

Pourquoi abolir purement et simplement ce feuillet qui, pour une fois, parmi toute la masse des publications gouvernementales, était vraiment utile, avait sûrement un impact culturel considérable pour ceux qui le connaissent et distinguait la société d'État des autres stations FM qui ne publient pas un tel horaire. Pourquoi alors ne pas vendre cet horaire au prix coûtant? S'il est vrai qu'il est publié à cinquante mille exemplaires il devrait être relativement facile d'en compenser le coût.

Je suis amèrement déçu de ce geste du gouvernement qui affecte sans discernement un aspect culturel important.

Je suis abonné à l'horloge intitulée «Radio Guide» et je ne sais si cette nouvelle politique s'y applique également, mais cela ne me surprendrait guère.

Luc LEMIRE
Montréal

Félicitations

Par la présente, je voudrais adresser des félicitations à Madame Huguette Roberge pour son excellent reportage portant sur les femmes itinérantes à Montréal. L'écrit paraissait dans «PLUS», édition du 29 décembre 1984, et était intitulé «Femmes de nulle part».

La journaliste démontrait bien les nombreux problèmes que rencontrent l'ensemble de ces femmes sans abri, dont le nombre croît d'année en année. Aussi, le manque évident de ressources d'hébergement pour femmes seules et itinérantes de Montréal demeure toujours une préoccupation pour les intervenantes œuvrant auprès de cette clientèle. Encore là, Madame Roberge a su montrer de façon objective, aux lectrices et lecteurs, cette grave lacune.

C'est par la parution de tel document dans les médias écrits que la problématique des femmes seules en difficulté devient mieux connue de la population, et qu'ensuite une attitude de plus grand respect peut être portée envers ces fermes démunies.

Daniël LEGAULT
Coordonnateur
Le réseau d'Aide
aux personnes seules et
itinérantes de Montréal

Un souhait

Je me réjouis que le Parti travailliste britannique demandera l'abolition des armes nucléaires et le retrait de l'OTAN, s'il est porté au pouvoir.

Quelle joie ce serait d'apprendre que le Canada a décidé de faire de même. Tous les gouvernements du monde devraient avoir l'unique priorité d'éviter les horreurs d'une guerre nucléaire à leurs citoyens.

De plus, pourquoi le gouvernement de notre pays ne s'attaquerait-il pas aux dépenses militaires plutôt qu'à l'universalité des programmes sociaux?

Francine GROULX
Montréal

Lettre de démission à M. René Lévesque

M. René Lévesque
Président
du Parti québécois

Monsieur le Président

La présente est pour signifier ma démission à titre de conseillère à l'Exécutif national du Parti québécois pour les raisons suivantes:

Les résultats du congrès sont clairs et je me refuse à prendre ce virage préconisé le 19 janvier dernier. Pour moi, ce serait renier les objectifs fondamentaux qui ont prévalu à l'existence même de ce Parti et tout mon être s'y refuse. J'ai beau avoir confiance mais j'ai appris qu'en politique la confiance est très relative. Le Québec mérite plus que l'orientation néo-fédéraliste que le PQ lui fait prendre actuellement. C'est vers sa souveraineté pleine et entière qu'il doit tendre et je placerais mes énergies dans un mouvement ou une nouvelle formation qui verra à la réalisation du «Pays réel». Cette chirurgie sans préférence dans un parti politique me semble quelque chose d'inraisemblable. J'ai rarement vu tant de gens changer d'idée si vite. De plus, les guerres intestines entre «caribou» et «kangourous» ne m'intéressent nullement. Je sais que mes positions dans ce débat m'ont isolé au sein du Parti et de l'appareil gouvernemental.

Quand je suis arrivée à l'Exécutif national en juin dernier, j'apportais avec moi mon expérience politique, ma motivation et mon désir de participer avec vous tous à la réalisation d'un plan d'action qui nous mènerait un jour vers la souveraineté de notre peuple.

Première déception: votre discours inaugural, document de 54 pages, ne parlait pas de souveraineté.

Je me suis retrouvée dans un exécutif manquant de leadership docile, ne prenant pas suffisamment ses distances d'avec le gouvernement. J'ai œuvré dans un Parti gouvernemental où les grandes décisions émanaient de votre bureau. Nous avons trop longtemps, en tant que groupe, tergiversé sur des questions administratives et de gestion des biens du Parti. Nous n'étions surtout pas un groupe de réflexion. Pendant ce temps, le discours politique qui aurait pu nous amener à un consensus était absent de nos débats. Un tour de table sur la situation politique n'est pas pour moi une réflexion de fond. De plus, la non-divulguation de l'étude Routhier, telle que promise antérieurement, est un manque de confiance envers nous. Vous nous avez traités en junior. Cette étude avait été commandée par le Parti et appartenait au Parti. L'absence, après le départ de Sylvain Simard, de leader au sein de notre groupe, n'est-il pas la preuve que le Parti était noyauté de l'intérieur?

Le manifeste que l'Exécutif national a publié le printemps dernier était pour moi une orientation claire vers laquelle nous aurions

dû tendre. Nous l'avons plutôt oublié, me semble-t-il. Sur ce plan, nous avons manqué d'aplomb et n'avons pas manifesté suffisamment notre désir de poursuivre la lutte «Face à un monde nouveau».

L'évidente détérioration de nos relations de groupe ne me permet plus d'œuvrer au sein de l'Exécutif. Les sous-entendus et les allusions ne facilitent pas le travail.

J'ai en peu de temps perdu mes illusions et je placerais donc mes énergies ailleurs. La question du Québec déborde maintenant du Parti, Parti qui, avant ce congrès, était devenu encombrant pour le gouvernement.

Il est temps de redonner la parole au peuple, aux sociétés nationales, aux mouvements indépendantistes, aux créateurs et aux artistes, aux groupes de jeunes, aux influenceurs de la société québécoise... Je travaillerai désormais à la concertation des mouvements qui travailleront à la promotion de la cause indépendantiste du Québec. Quand nous aurons tous ensemble fait notre bout de chemin, en dehors des contraintes gouvernementales et électoralistes, la population désirera un jour sa souveraineté. Alors, tous les partis politiques au Québec inscriront l'article 1 à leurs programmes.

C'est pourquoi je désire récupérer mon droit de parole en dehors de la ligne de parti, pour assurer à la souveraineté de vivre un jour. Car pour moi le congrès du 19 janvier est un enterrement de première classe. Je tiens pour mort ce que je ne crois plus voir de mon vivant.

Excusez ma franchise, monsieur le premier ministre. Je ne crois plus que le PQ, avec son new look, fasse la souveraineté du Québec. Nous avons depuis quinze ans mis nos oeufs dans le même panier. Ce fut pour moi une erreur. Il faut regarder avant et envisager l'avenir avec optimisme et redonner la parole aux gens du pays.

Chers collègues à l'exécutif, nous prenons maintenant des orientations différentes et sommes à une croisée de chemin. J'ai dû faire un choix déchirant: l'Option, le Parti et le Chef. Vous connaissez ma réponse. Je sais que je laisse là de grands amis mais l'amitié passe après la «cause». Les intérêts supérieurs du Québec passeront avant les visées électoralistes et les questions de stratégie.

Accepter que l'Option en soit réduite au niveau de la stratégie est l'équivalent pour moi à une renonciation et je ne veux être associée d'aucune façon à l'assimilation lente et progressive de notre peuple. Nous n'avons pas le droit de nous renier nous-mêmes. Nous manquons de courage.

Je laisse cette dernière réflexion à l'Exécutif: «Que ferez-vous si le gouvernement du Parti québécois signe le Canada Bill?»

Je me souviens et je me souviendrai du 19 janvier 1985!

Constance MAINVILLE
Papineauville,

Partager: un devoir

M. Pierre Foglia

En référence à votre chronique du 10 janvier 85 intitulée «L'odieuse scandale», j'ai, comme vous, écouté l'entretien que donnait le cardinal Léger, le jour de Noël, sur les ondes de CBF. Cependant, j'ai perçu tout autrement que vous les propos de celui-ci.

Lorsqu'il a mentionné qu'il était plus impressionné par les modestes contributions individuelles au fonds de secours pour l'Éthiopie que par les millions puisés à même les fonds des gouvernements, je ne crois pas qu'il restreignait ces dons personnels au cercle étroit d'une quelconque générosité permettant aux chrétiens de se sentir bons chrétiens, ni davantage qu'il minimisait la très grande responsabilité des pouvoirs politiques face à ce problème.

Par ses propos, j'ai ressenti, bien au contraire, l'appel pressant qu'il faisait aux jeunes, aux adultes, chrétiens ou pas, et à la société tout entière au devoir et à la responsabilité du partage, à l'urgence d'approfondir une conscience sociale dénuée de bonne conscience.

D'ailleurs, chaque personne qui a répondu à l'appel à l'aide pour l'Éthiopie n'a-t-elle pas ressenti au plus profond d'elle-même sa propre indignité? Quelle «bonne conscience» peut masquer cela? Je suis persuadée que le cardinal Léger, qui connaît si bien le problème de la famine en Afrique pour avoir lui-même vécu et partagé cette angoisse, ne s'est pas don-

né pour mission d'invoiter ses semblables à la médiocrité d'un devoir de charité et de bonne conscience.

Je déplore, comme beaucoup d'entre nous et comme le cardinal Léger qui l'a dénoncé à maintes reprises dans les médias, l'inconscience et les absurdités de nos sociétés de bien-nantis. Vous dites, et je vous cite: «... en espérant qu'un pape quel que part, ou un cardinal, se leverait, debout pour vrai, et que du haut de sa réputation, avec sa grande gueule de pape ou de cardinal, il dirait: ... C'est assez de la charité publique, si on parlait un peu, maintenant, de volonté politique?»

Il m'a semblé que le cardinal Léger, lors de l'émission dont il est question, n'a parlé d'une seule chose, soit du devoir personnel et collectif au partage... Il me semble également qu'un pape, quelque part, interpelle sans cesse et à tous les niveaux, dans le même sens.

Si quelque'un dans notre société québécoise peut s'arroger le droit de sensibiliser fortement au partage les gouvernements, la jeunesse et chacun(e) qui veut bien saisir la portée profonde de ses paroles, c'est bien le cardinal Paul-Emile Léger, lui qui vit si intensément ce qu'il prêche aux autres sans relâche depuis tant d'années. Nous tous qui la formons cette société, et qui sommes responsables de ce qu'elle est, pouvons nous inspirer de son témoignage. Cet homme est digne du plus grand respect.

Diane GERVAIS
Montréal

Les transferts CSS-CLSC: inquiétude

M. Guy Chevrette
Ministre des Affaires sociales
Québec

Nous du Conseil général des usagers du Centre de services sociaux du Montréal métropolitain, voulons vous faire part de notre inquiétude face aux transferts CSS-CLSC. En effet, on décide de nous transférer sans nous consulter et sans nous en expliquer les raisons; pourtant c'est nous, qui en bout de ligne, subissons ou jouissons des conséquences découlant de ce nouveau partage des responsabilités.

Monsieur le Ministre, les usagers du CSSMM ne s'opposent nullement au fait que certains services soient dorénavant dispensés par les CLSC; tout au contraire, il serait avantageux, pour nous bénéficiaires des services sociaux, d'aller chercher localement des réponses à nos besoins. Cependant, il est questionnable même pour nous, simples usagers, que des parents, ayant des enfants placés en famille d'accueil, reçoivent des services d'un praticien d'un CLSC, alors que leurs enfants ont un praticien au CSS.

Que dire aussi des clientèles oubliées, tellement oubliées, qu'on les a même oubliées lors de la rédaction du Cadre de références; nous voulons ici parler des jeunes adultes, des détenus, ex-détenus et leur famille, des personnes d'orientation homosexuelle et des handicapés visuels et auditifs vivant en milieu naturel.

Pour les dossiers de la Direction de la Protection à la Jeunesse et pour les enfants placés d'après le Chapitre 48; leur nombre, par intervenant social, passera de 30 à 56. Le jeune en besoin de protection aura grandement le temps de devenir un jeune adulte «sans services» et ce, sans compter sur le fléau social de notre siècle, maladie qui semble déjà contagieuse au CSSMM, le «burn out» des travailleurs sociaux qui eux non plus n'ont rien à dire sauf de subir les transferts.

Nous craignons de plus la disparition du Service des Antécédents biologiques; comme vous le savez, Monsieur le Ministre, les demandes de services concernant les retrouvailles, depuis un an, ont considérablement augmenté. Cette clientèle demeure en milieu ouvrier mais devrait logiquement demeurer au CSS, avec les effectifs nécessaires.

Une autre question importante nous tracasse, pour avoir des services adéquats dans des délais raisonnables (parce que des délais, il y en a et il y en aura de plus en plus), est-ce que nous, usagers, aurons bientôt à avoir recours à des services sociaux privés qui sont onéreux et réservés à quelques privilégiés qui pourront se les permettre ou devons-nous faire appel à des groupes bénévoles.

Ceux-ci devront-ils répondre à des besoins sociaux spécialisés alors que les spécialistes déjà formés ne seront plus en mesure de

répondre aux besoins des clientèles et encore moins aux besoins des clientèles jugées «non prioritaires». Ne risquons-nous pas de voir apparaître un phénomène social nouveau, soit le «burn out» des bénévoles? On sait que dans le cadre des transferts CSS-CLSC, aucun poste supplémentaire en service social ne sera créé; en somme il n'y aura que des déplacements d'effectifs CSS vers les CLSC, alors qu'un nombre limite de dossiers les suivront.

Beaucoup de questions, peu de réponses... C'est alarmant! Alarmant est aussi, le fait, que les clientèles en cause ne sont pas informées de ce qui se passe et que pour plusieurs, cette situation les frapperait, au moment même où ils feront appel pour de l'aide à la mauvaise porte.

Monsieur le Ministre, fidèle à sa vocation de groupe d'information et de vigilance sociale et humanitaire, le Conseil général des usagers du CSSMM Inc., est conscient de la lourdeur de ce dossier, mais ne serait-il pas innovateur que, pour une fois, on établisse des services qui répondent vraiment aux besoins de la population et que ces services ne soient pas toujours appelés à être organisés, désorganisés et réorganisés ou centralisés, décentralisés et recentralisés... En un mot, pourquoi ne pas mettre sur pied des services adéquats et durables?

Guillaume ALBERT,
Président

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Part de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.		Commandes	285-7111
		Pour changer du lundi au vendredi 8h à 17h	
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES	
COMPTABILITÉ		Détachés	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Télé-Press	285-7306
Annonces classées	285-6901	Vacances, voyages	285-7265
		Carniers et professions, nominations	285-7320

Cancer

CANCER DU SEIN

Abandon progressif de la chirurgie brutale

■ En apprenant qu'elle était victime d'un cancer du sein, Norma Hutcheson, d'Ottawa, prit une décision rapide sur le traitement qu'elle désirait subir.

STEVE KERSTETTER
de la Presse canadienne

Alors même que son médecin recommandait une mastectomie (ablation du sein), Mme Hutcheson a réclamé que l'intervention chirurgicale soit réduite à sa plus simple expression.

« J'étais déterminée à obtenir satisfaction », rappelle-t-elle.

Elle obtint gain de cause. Elle subit une intervention au cours de laquelle on procéda à l'ablation d'une tumeur de la grosseur d'une noix et d'une partie des tissus environnants. Elle dut ultérieurement se soumettre à quelques semaines de radiothérapie.

Cela se passait il y a un peu plus de quatre ans. Depuis lors, le cancer n'a pas donné signe de récurrence et Mme Hutcheson affirme que son combat contre le cancer lui a permis de mieux apprécier la vie.

« Je suis beaucoup mieux préparée à affronter les difficultés qui pourraient se présenter à moi durant les prochaines années. Je possède une force intérieure qui ne m'habitait pas auparavant », dit-elle.

Rémise en cause

Le cas Hutcheson est une excellente illustration de l'abandon progressif de la chirurgie brutale dans le traitement du cancer du sein. Le recours à des traitements moins radicaux est également de plus en plus populaire pour certaines autres formes de cancer. Certains médecins continuent toutefois de résister à ces changements.

Depuis plus d'un demi-siècle, le traitement le plus répandu pour le cancer du sein a été la chirurgie de Halsted, soit la mastectomie totale, une opération débilante et handicapante consistant à enlever le sein, les muscles de la poitrine et les tissus lymphatiques sous l'aisselle.

Aujourd'hui, la majorité des médecins préfèrent des chirurgies beaucoup moins radicales.

Le Dr Richard Margolese, un spécialiste du cancer du sein de Montréal, croit que la simple excision des tumeurs pourrait se révéler la meilleure méthode de traitement pour la majorité — mais pas pour toutes — des femmes.

Plusieurs années pourraient se passer toutefois avant que les chercheurs puissent prouver que ce type d'interventions est

aussi efficace que la mastectomie radicale.

« Cette théorie pourrait s'avérer probante, mais elle demeure une théorie », de dire le Dr Margolese. « A l'heure actuelle, rien ne prouve que la méthode douce est aussi efficace que la radicale ».

Choix au patient

Pour l'instant, le Dr Margolese se contente d'informer ses patientes des arguments favorisant ou défavorisant la chirurgie douce, les entretient longuement de la faveur de plus en plus grande pour cette méthode, mais laisse à la patiente le soin de prendre une décision finale.

« Il nous appartient d'aider nos clientes à faire un choix », commente-t-il. « J'explique et je discute avec elles. Elles me posent des questions et j'y réponds au mieux de mes connaissances, tentant de les aider à faire un choix ».

Une femme qui est très fière de son apparence pourrait opter pour une chirurgie douce du fait que cette méthode lui permet de conserver son sein presque intact. Une autre femme, plus désireuse de prendre toutes les précautions possibles pour prévenir une récurrence du cancer, pourrait être prête à sacrifier son sein en entier.

Le scalpel est depuis longtemps l'arme la plus utilisée dans le traitement du cancer du sein et des autres formes de cancer apparaissant sous forme de tumeurs. Ce n'est pas, malgré tout, la seule forme de traitement.

La radiothérapie est utilisée avec succès dans le traitement des formes primaires de la maladie de Hodgkin, un cancer du système lymphatique, soit l'ensemble des ganglions et artères qui, de différentes parties du corps, retournent les fluides organiques dans le flux sanguin.

Chimiothérapie

La chimiothérapie, utilisation contrôlée de poisons chimiques, a permis également d'améliorer considérablement le traitement des formes graves de leucémie chez les enfants et est souvent utilisée contre les cancers qui, de la tumeur originale, se sont répandus à d'autres parties du corps sous forme de métastases.

Radiothérapie et chimiothérapie sont souvent utilisées de concert, après la chirurgie, pour améliorer les chances de survie du patient.

Ces deux formes de traitement, malheureusement, ont des effets secondaires débilants telles les nausées et la fatigue extrême de l'organisme.

Demain: Les soins palliatifs aux cancéreux.

RENDANT HOMMAGE À LEUR ANCIEN CHEF

Les candidats à la succession se pressent autour de Davis

■ TORONTO — Le congrès au leadership du Parti conservateur de l'Ontario s'est ouvert hier soir par un hommage bien senti au chef démissionnaire Bill Davis, qui a présidé aux destinées du parti et de cette province depuis 1971.

PIERRE GRAVEL
envoyé spécial de LA PRESSE

Selon le scénario devenu classique dans ce genre de réunion, la première soirée du congrès constitue une sorte de trêve entre les héritiers présomptifs qui rivalisent d'imagination et d'astuce pour bien montrer leur loyauté et leur affection envers le chef qu'ils aspirent à remplacer.

Tout au long de la journée d'hier, au Centre national des expositions, les organisations des quatre aspirants à la succession de M. Davis, les ministres Frank Miller, Larry Grossman, Dennis Timbrell et Roy McMurtry, mettaient officiellement la dernière main aux préparatifs de l'hommage qu'ils entendaient rendre à leur leader actuel. Question de bien montrer qu'ils en sont le successeur naturel.

La lutte pour la succession

Mais, en marge de cette apparente rivalité d'expression d'affection filiale, c'est la lutte fratricide de dauphins ambitieux qui se poursuivait. Dans les heures qui précèdent cette soirée, en effet, et dans celles qui suivent, jusqu'au moment crucial du vote, samedi après-midi, tous les coups sont permis; toutes les manœuvres sont considérées comme de bonne guerre pour séduire les 13 pour cent de délégués encore indécis ou pour confirmer dans leur foi ceux qui se sont déjà compromis en faveur de l'un ou de l'autre candidat.

Mercredi soir, lors de l'ouverture des locaux du congrès, les jeunes militants de chacun des candidats se sont livrés une lutte



Les partisans des quatre candidats commencent à s'échauffer, hier, en vue du congrès qui doit choisir un successeur à Bill Davis à la tête du PC et du gouvernement ontariens.

épique pour profiter des meilleurs emplacements disponibles afin d'afficher les couleurs de leur idole. Tout indique que ce sont les supporters du second

choix dans les sondages, le ministre des Finances, Larry Grossman, qui ont remporté cette première escarmouche. En ce qui a trait aux sondages auprès des dé-

légués, cependant, la position des quatre candidats n'a guère varié depuis le début de la course: Frank Miller conserve la tête devant, dans l'ordre, Dennis Timbrell, Larry Grossman et Roy McMurtry. Le leader sortant, Bill Davis, a jusqu'ici conservé une attitude de stricte neutralité quant à son successeur, mais les partisans de Roy McMurtry s'acharnent à répéter à qui veut les entendre que le premier ministre démissionnaire verrait d'un bon oeil son actuel ministre de la Justice et principal porte-parole de l'Ontario dans le débat constitutionnel poursuivre son oeuvre.

Si cette course au leadership n'a pas jusqu'ici suscité beaucoup d'intérêt dans l'opinion publique, il en va tout autrement depuis hier à Toronto. Tous les grands hôtels du centre-ville sont envahis par des délégués tonitrueux qui donnent l'impression de vouloir compenser par leur enthousiasme bruyant le peu d'impact que semble avoir ce congrès au leadership chez le « monde ordinaire ». Des autobus, placardés aux couleurs des divers candidats, font incessamment la navette entre les hôtels et le lieu du congrès alors que, dans les restaurants et les bars, des militants forts en gueule et souvent très colorés alimentent les débats sur l'issue de cette course au leadership, dont on connaîtra le résultat samedi.

En 1971, six candidats se faisaient la lutte pour succéder à John Robarts, et il fallut attendre le résultat d'un quatrième tour de scrutin pour confirmer la victoire de Bill Davis. Cette fois, le nombre de délégués demeure anormalement élevé au moment de l'ouverture d'un congrès où rien n'est encore joué et dont l'issue pourrait être déterminante pour l'ensemble de la vie politique canadienne.

POURSUITE DE \$50 MILLIONS CONTRE TIME

Sharon perd son procès, mais estime son honneur restauré

■ NEW YORK (d'après AFP) — Le général Ariel Sharon et l'hebdomadaire américain Time se sont tous les deux déclarés satisfaits, hier, du verdict final rendu par le jury new-yorkais qui a débouté de sa plainte en diffamation l'ancien ministre israélien de la Défense.

M. Sharon est demeuré impassible en écoutant le verdict du jury, qui a conclu que Time n'avait pas agi avec une intention malveillante à son égard en publiant un article l'impliquant dans les massacres de Sabra et Chatila.

Mais à sa sortie du Palais de justice, le général Sharon, actuellement ministre de l'Industrie et du Commerce, a déclaré aux journalistes: « Je pense que nous avons obtenu ce qui nous avait amenés ici, et j'accepte cette décision. La lutte a été longue et difficile, mais cela en valait la peine: je suis venu ici pour prouver que Time avait menti, et nous



Ariel Sharon (téléphoto UPI) avons réussi à établir que cela avait été le cas ».

M. Sharon a perdu son procès

contre l'hebdomadaire mais la semaine dernière, les jurés avaient rendu deux verdicts initiaux en faveur de l'ancien ministre de la Défense, en estimant que l'article publié le 21 février 1983 était diffamatoire et faux, ce qui représente une victoire partielle pour le ministre israélien.

Toutefois, sur le dernier point crucial, les jurés, qui délibéraient depuis 11 jours, ont estimé à l'unanimité que Time n'avait pas publié cet article en sachant qu'il était erroné ou avec un mépris délibéré de la vérité.

De son côté, le rédacteur en chef de Time, M. Ray Cave, a déclaré: « Il va sans dire que nous sommes extrêmement satisfaits du verdict ».

A l'issue de ce procès, le magazine a publié un communiqué dans lequel il affirme que cette affaire n'aurait jamais dû être portée devant un tribunal américain. « Ce procès en diffamation a été intenté par un homme politique étranger cherchant à relancer sa carrière politique. Il ne pouvait attaquer la commission Kahane qui l'avait rendu indirectement responsable des massacres, et il s'est donc retourné contre Time ».

L'hebdomadaire a estimé par ailleurs que sa défense avait été considérablement entravée par le gouvernement israélien, qui, selon lui, ne l'a pas autorisé à consulter tous les documents ayant trait à cette affaire.

L'enlèvement de Springer baigne dans le mystère

■ COIRE, Suisse, (d'après AFP, Reuter) — La police du Canton des Grisons, dans l'est de la Suisse, a acquis hier la certitude que Sven Axel Springer, le petit-fils du magnat de la presse ouest-allemande Axel Springer, avait bien été enlevé et qu'il ne s'était pas agi d'une simple fugue.

Les policiers ont précisé que, selon le témoignage du jeune homme, celui-ci avait été enlevé dans la nuit de dimanche à lundi par au moins deux hommes, dont l'un, âgé de 30 à 35 ans, très sportif, parlait anglais, sans que ce soit toutefois sa langue maternelle.

Le trajet de 200 km entre Zuoz, où s'est produit l'enlèvement et Zurich, où le jeune homme a été libéré, s'est effectué dans deux voitures, une Ford Fiesta et une Mercedes d'un modèle ancien. Ces révélations éclairent

partiellement le mystère qui entourait cette affaire, dont plusieurs des aspects pouvaient laisser penser qu'il ne s'était pas agi d'un enlèvement, mais plutôt d'une fugue.

Il reste à établir si cet enlèvement est d'ordre crapuleux ou politique. La police suisse hésite sur ce point capital. Elle a lancé hier au moins deux mandats d'arrêts internationaux contre les deux individus dont, grâce au témoignage de Sven Axel, elle a un signalement au moins approximatif.

Reste enfin à savoir comment et pourquoi le jeune homme a été libéré après trois jours entiers de captivité. Si la rançon n'a pas été versée et puisque la police suisse n'est pas intervenue, à quel mobile les ravisseurs ont-ils obéi en relâchant l'héritier de l'empire Springer, mercredi soir, à l'aéroport de Zurich, sans rien obtenir en échange?

Le Devoir entend « réviser » le statut de son éditorialiste

■ La direction du quotidien Le Devoir a annoncé hier qu'elle « réviserait » le statut de l'éditorialiste Jean-Claude Leclerc dès le début de la semaine prochaine. Cependant, le président du syndicat des journalistes, M. Jean-Pierre Proulx, déclarait hier, à l'occasion d'une conférence de presse, que tout serait mis en oeuvre pour que M. Leclerc conserve son poste d'éditorialiste.

En attendant de nouveaux développements dans cette affaire qui prend des proportions de plus en plus grandes, la direction du Devoir a accepté, à la demande du syndicat, de publier la réplique de M. Leclerc dans le journal.

Par ailleurs, les journalistes, considérant que le geste de la direction « constitue un précédent qui ne doit plus jamais se répéter », ont décidé d'en laisser « la trace visible dans la mémoire collective » en publiant sous peu une affiche-souvenir reproduisant l'éditorial signé de M. Leclerc, paru le 17 janvier et intitulé: « Qui donc est inapte? ». Ce sera, selon le vœu du syndicat, « un hommage à la liberté d'expression »

dont tout éditorialiste a besoin pour pratiquer son métier.

Lors de la conférence de presse, hier, les journalistes du Devoir ont déploré que le directeur et la rédactrice en chef, M. Jean-Louis Roy et Mme Lise Bissonnette, aient, le 18 janvier, « brisé dramatiquement le climat de fête et de fierté » qui s'était instauré pour le 75e anniversaire du journal. « Ce désaveu public de notre confrère constitue un geste sans précédent au Devoir et probablement dans toute la presse québécoise ».

Enfin, soulignons que les journalistes envisagent de porter cette cause devant le Conseil de presse du Québec. Rappelons que, depuis hier matin, les journalistes ne signent plus leurs articles d'information car, après ce qui s'est passé, « nos plumes sont en berne », disent-ils.

De son côté, le directeur du Devoir, M. Jean-Louis Roy, a précisé que la direction exprimerait son opinion sur le sujet dans son édition de samedi. M. Roy estime que le désaveu porte sur une question fondamentale, soit celle de l'éthique professionnelle.

Des patients souvent très mal informés

■ Est-il besoin de rappeler que toute personne croyant discerner l'apparition d'un symptôme du cancer dans son organisme doit immédiatement consulter son médecin.

« Je n'aurais jamais vaincu le cancer s'il n'avait pas été diagnostiqué rapidement. C'est aussi simple que ça », affirme Anne Coy, de Toronto, présidente de l'Association pour le droit des patients.

Cet organisme et la Société canadienne du cancer favorisent, tous deux, des programmes intensifs d'information sur le cancer auprès de la population. L'Association pour le droit des patients affirme toutefois recevoir encore des plaintes de la part de cancéreux qui déplorent le peu d'informations reçues de leur médecin.

— Les premières journées qui suivent un tel diagnostic sont très pénibles. « Le choc peut vous empêcher de penser clairement et sagement durant un certain temps », affirme Marilyn Dunlop, journaliste torontoise qui a déjà rédigé un guide au bénéfice des cancéreux et de leur famille.

— Assurez-vous d'être recommandé à un spécialiste du cancer avec lequel vous pourrez discuter ouvertement et librement.

— Réclamez de connaître toutes les alternatives de traitement qui s'offrent à vous. « En connaissant toutes les possibilités qui peuvent se présenter pour votre cas précis, vous avez l'impression de mieux contrôler votre maladie », de dire Marion Morra et Eve Poots, auteurs d'un livre sur le cancer.

— Dès que votre décision est prise, assurez-vous de connaître exactement toutes les conséquences qu'elle implique.

— Ne lutez pas seul contre le cancer. Partagez vos inquiétudes avec les membres de votre famille et avec vos amis et n'hésitez pas à réclamer de l'aide des intervenants extérieurs, y compris de la Société canadienne du cancer.

BLOCAGE DANS LA VOIE MARITIME

Plus de 200 avis de poursuites

Même si, selon M. Louis Béland, secrétaire de la corporation de la Voie maritime du Saint-Laurent, l'organisme gouvernemental a déjà reçu quelque 200 avis d'intention de poursuites de la part des propriétaires de navires, jusqu'ici aucune poursuite formelle n'a encore été intentée contre la Voie maritime.

De ces propriétaires, c'est la Canada Steamship Line qui avait été la plus touchée avec 16 navires bloqués dans la voie maritime.

Au stade embryonnaire

Au cours d'une brève conversation téléphonique avec LA PRESSE, hier, M. Raymond Lemay, de la Canada Steamship Line, s'est borné à divulguer des informations très générales relatives à ce dossier: les procédures juridiques en étaient encore au stade embryonnaire.

Selon M. Lemay, il faudra attendre probablement au moins jusqu'à mars pour connaître précisément le scénario qui se jouera dans cette affaire première juridique. S'agira-t-il d'une action intentée pour chaque navire ou par chaque propriétaire de navires? Les avocats de la Canada Steamship

Line en sont encore à l'étape de l'étude du processus des poursuites, selon M. Lemay. De toute manière, les propriétaires bénéficient d'un délai de deux ans pour engager ces poursuites.

Pour sa part, Me Pierre Préfontaine, avocat de la Canada Steamship Line, chargé de faire la coordination avec les avocats engagés par l'entreprise dans ce dossier, a expliqué hier à LA PRESSE que ces mêmes avocats étaient en train d'étudier « le mérite de la cause », évaluer les chances de réussite.

« Il s'agit aussi de savoir quels sont les dommages en cause, a expliqué encore Me Préfontaine. Ce sont de très gros dossiers au civil et particulièrement complexes tant du point de vue économique que légal. Pour les avocats des causes maritimes, c'est vraiment la cause du siècle. Je crois même qu'il s'agit d'un précédent dans l'histoire de la Voie maritime du Saint-Laurent. »

Me Préfontaine est d'ailleurs conscient du fait que cette cause pourrait s'échelonner sur plusieurs années, compte tenu des éventuels et nombreux appels devant des tribunaux supérieurs qui pourraient en découler.

GEORGES LAMON

Rappelons que 160 navires avaient été paralysés dans la voie maritime durant 18 jours (entre le 21 novembre et le 9 décembre 84) par suite d'une défectuosité mécanique au pont levant de Valleyfield. Selon les propriétaires de ces navires, ce long retard avait entraîné des pertes estimées à plus d'un million de dollars par jour.

LAVAGE DE CERVEAU

Mary Morrow poursuit la CIA

Deux juges de la Cour d'appel viennent d'accepter une requête exceptionnelle. Cette décision permet en effet au Dr Mary Morrow d'alléguer et de prouver devant le tribunal qu'elle fut à son insu un cobaye des expériences de lavage de cerveau, menées par le défunt Dr Ewen Cameron et financées par la CIA, à l'Institut Allan Memorial de Montréal (affilié à l'hôpital Royal Victoria et à l'université McGill), il y a 25 ans.

NICOLE BEAUCHAMP

Ce litige remonte au mois de septembre 1967. À cette époque, Mme Morrow intente une poursuite en dommages et intérêts de \$1 500 000 contre l'hôpital Royal Victoria et les héritiers légaux du Dr Ewen Cameron. Onze ans plus tard, la Cour supérieure la déboute. La plaignante a interjeté appel du jugement rendu. Celui-ci tranchait que les traitements dispensés à l'ancienne patiente du Dr Cameron durant les mois de mai et juin 1960, étaient alors appropriés à son état de santé.

L'appel inscrit à la mi-octobre 1978 n'a pas encore été entendu devant le tribunal. En mai dernier, la plaignante a demandé à la Cour d'appel de lui accorder la permission d'ajouter 11 allégations à sa déclaration soumise pour l'instruction de la cause en 1967, et de verser les preuves additionnelles à l'appui dans son dossier.

Le Dr Morrow fait partie du groupe des neuf citoyens canadiens qui ont intenté une poursuite de \$1 million chacun contre le gouvernement américain. Leurs avocats de Washington ont accumulé, depuis cinq ans, une série de documents relatifs aux actions secrètes de la CIA.



Doria Yarbrough, une adolescente de 13 ans dont la photo figurait sur 400 000 bouteilles de lait distribuées dans le sud de la Californie, est retournée chez ses parents. Elle a confié aux journalistes avoir pris sa décision de revenir après avoir entendu sa mère lui dire, à la télé, qu'elle l'aimait et voulait la revoir.

COMMISSION ROYALE SUR LES PHOQUES

Leo Barry qualifie les Européens d'hypocrites

Le chef de l'Opposition libérale de Terre-Neuve, M. Leo Barry, affirme que les nations qui boycottent la chasse aux phoques sont hypocrites.

PIERRE GINGRAS

Selon lui, les pays de la Communauté économique européenne qui ont décidé de cesser d'acheter des peaux de phoques sous prétexte que cette chasse est cruelle, se ferment les yeux sur le fait qu'ils abattent régulièrement, eux aussi, de jeunes animaux comme les veaux et les agneaux pour s'alimenter. Bien sûr, a-t-il dit hier devant la Commission royale sur les phoques, jamais vous ne verrez de caméra de télévision dans les abattoirs pour montrer ce qui s'y passe.

M. Barry qui profitait d'un bref séjour à Montréal pour faire son intervention, a suggéré que le gouvernement canadien entreprenne à son tour une campagne de boycottage contre les pays qui ont décrété un embargo sur les produits du phoque. Il préconise par ailleurs la formation d'une corporation chargée de la mise en marché de la viande et de la peau de phoque, qu'on pourrait notamment vendre en Asie ou au Moyen-Orient.

Plus tôt dans la journée, deux chercheurs sont venus expliquer aux commissaires l'importance du phoque dans la communauté inuit de Clyde, sur la Terre de Baffin et dans certains villages de la côte du Labrador. Le professeur Georges Wenzel qui a passé 13 ans de sa vie dans le Grand Nord affirme que les Inuit sont très pénalisés par l'embargo eu-

Patrick Geistdoerfer est toujours absent

Patrick Geistdoerfer, océanographe français et un des sept membres de la Commission royale sur les phoques, n'a pas encore siégé depuis le début des audiences publiques à Montréal. Au début de la semaine, le juge Malouf avait expliqué cette absence comme étant « incontrôlable ». Hier, il s'est abstenu de tout commentaire sur le sujet.

Patrick Geistdoerfer est un des commissaires dont l'impartialité est la plus contestée par les groupes voués à la protection des animaux. On lui reproche notamment d'être le co-auteur d'un article publié en 1969 dans lequel il dénonce la « stupidité typique, la manipulation et l'irrationnelisme » de ces campagnes de pro-

ropéen. La chute des prix entraîne une réduction de revenus considérables pour ces gens, a-t-il expliqué. Les \$600 ou \$800 qu'ils retiraient de cette vente, leur permettaient justement de s'acheter de l'équipement pour chasser. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Actuellement une peau de phoque vaut \$3, ce qui correspond au prix de trois balles de carabines.

Patrick Geistdoerfer est toujours absent

Le juge Malouf rejette, une fois de plus, toutes les accusations d'impartialité en affirmant que la Commission irait au bout de son mandat. Il soutient en outre que chaque commissaire a droit à son opinion. Interrogé hier à ce sujet, l'initiateur de la Commission, l'ex-ministre Pierre De Bané, affirme que l'impartialité de l'organisme ne saurait être mise en doute de même que l'intégrité de son président. « Si la Commission est attaquée avant même que ses travaux ne débutent, c'est que les opposants à la chasse craignent que la vérité éclate enfin sur la place publique... »

En conséquence, la Corporation réclame que le nombre des admissions en orthophonie soit triplé dès la prochaine session universitaire; et que, dans un deuxième temps, on procède à une étude exhaustive du marché pour évaluer la situation et recommander les ajustements nécessaires. De son côté, aussi consciente du problème, l'Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs, exerce depuis des années - mais sans résultats - des pressions auprès des autorités compétentes (ministères de l'Éducation et des Affaires sociales, Conseils des Universités) pour que des services d'orthophonie soient développés partout au Québec, et particulièrement dans les régions éloignées des principaux centres urbains.

UNE PROFESSION PROMETTEUSE

Besoin urgent d'orthophonistes

Alors que tant de jeunes diplômés universitaires s'inscrivent au chômage, la Corporation professionnelle des orthophonistes et des audiologistes du Québec crie à la pénurie de ressources pour répondre aux offres d'emplois qui lui sont adressées.

HUGUETTE ROBERGÉ

L'Université de Montréal est le seul établissement francophone qui offre la formation d'orthophoniste en Amérique. Actuellement, environ 25 étudiants en obtiennent leur diplôme terminal chaque année. Ils sont certains d'avoir des débouchés!

Il en faudrait en effet trois fois plus de ce, pendant plusieurs années, pour satisfaire à la demande. C'est en tout

cas ce que s'acharne à dire la Corporation qui reçoit annuellement à elle seule, entre 50 et 75 offres d'emplois à transmettre à ses membres.

Dans un mémoire adressé aux instances concernées, la Corporation brosse un tableau plus que sombre de la situation et réclame des correctifs dans les plus brefs délais.

On y lit que, seulement pour répondre aux besoins des écoles primaires au Québec, il faudrait 1 000 orthophonistes de plus, si on voulait respecter des ratios tout juste raisonnables. En triplant les admissions d'étudiants dans cette discipline dès septembre 1985, il faudrait attendre... 14 ans pour couvrir cette population! Sans compter les besoins des adultes, adolescents, des tout jeunes enfants, et de la recherche...

\$6,4 millions pour les urgences à Montréal

Le ministère des Affaires sociales du Québec injectera \$6 366 000 et créera 206 nouveaux postes dans divers centres hospitaliers et des établissements de santé et de services sociaux afin de décongestionner les salles d'urgence dans la région de Montréal.

JULES BÉLIVEAU

Ces mesures ont été annoncées hier par le ministre Guy Chevrette, qui s'est réjoui de pouvoir livrer plus que prévu dans le plan d'action lancé le 19 novembre dernier. C'est ainsi qu'à la Cité de la Santé de Laval au hôpitaux du Sacré-Coeur de Montréal, Maisonneuve-Rosemont, Santa Cabrini et Fleury, on voit s'ajouter l'hôpital Jean-Talon dans la liste des centres hospitaliers visés par les mesures rendues publiques hier.

Les décisions du ministère des Affaires sociales se traduiront notamment par l'installation, pour l'ensemble des six centres hospitaliers, de 31 lits d'urgence sociale (destinés par exemple à des personnes en état de choc psychologique mais qu'il n'est pas nécessaire de maintenir à l'hôpital) et par le jumelage de trois centres lo-

caux de services communautaires avec ces établissements. Et elles conduiront à la consolidation des services et soins à domicile. Ces mesures coûteront à elles seules près de \$900 000.

Les ressources financières pour le diagnostic et le traitement seront également majorées de \$1 428 167 afin de répondre plus adéquatement aux besoins des services d'urgence.

Des lits pour longue hospitalisation (malades chroniques) au nombre de 101, seront en outre réouverts au coût de \$3 186 000 dans les sept hôpitaux suivants: Maisonneuve-Rosemont, Santa Cabrini, Saint-Charles-Borromée, Sainte-Jeanne-d'Arc, Saint-Jude de Laval, Le Cardinal et Jean-Talon.

On assistera aussi à un développement accéléré des unités d'évaluation et de traitement gériatrique, au coût de \$650 000, dans les hôpitaux Maisonneuve-Rosemont, Fleury, Santa Cabrini et Cité de la Santé de Laval.

Le ministre des Affaires sociales a enfin annoncé qu'un montant de \$567 000 était fourni aux centres des services sociaux de la région de Montréal afin de créer 111 places en familles d'accueil et de réadaptation.

Trois commerçants de Montréal veulent ouvrir le dimanche

Trois commerçants de Montréal combattent, devant la Cour supérieure, les dispositions légales régissant l'ouverture, le dimanche, des établissements commerciaux.

Da Giovanni Fruit Stores, Ferme Esposito et Saltarelli & Sons sont pour ainsi dire acculés au mur, puisque le procureur général du Québec réclame un ordre de cour enjoignant ces commerçants de cesser de faire fi des dispositions de la loi à ce sujet.

La loi sur le dimanche, de juridiction fédérale, date de 1907 et prévoit une amende de... \$40 pour le contrevenant, ce qui constitue, estime-t-on, une invitation à la délinquance. De plus, sa validité est mise en cause devant la Cour

suprême, et elle est pour l'instant difficilement applicable.

Au Québec, la Loi 59, adoptée en juin 1984, prévoit pour sa part des pénalités allant de \$200 à \$10 000; c'est sur ce terrain que le débat, constituant une cause-type, s'est engagé cette semaine devant le juge Denis Lévesque, de la Cour supérieure.

Parlant au nom des marchands, Me Jacques Jeanson soutient principalement que la Loi 59 est inconstitutionnelle, puisqu'elle contrevient aux droits fondamentaux en matière de liberté religieuse - le jour chômé varie selon les diverses confessions - et de la libre disposition des biens.

SPÉCIAL SALON DE L'AUTO

VENTE de voitures de démonstration

VOLVO

Stock #8203 244 DL manuelle	\$299 par mois	Stock #7995 244 GL automatique	\$340 par mois
Stock #9247 244 turbo automatique	\$440 par mois	Stock #4311 760 turbo manuelle	\$550 par mois

BAS PRIX • BAS MILEAGE • FINANCEMENT SUR PLACE • GARANTIE COMPLÈTE

AVO AUTO INC.
2077, Ste-Catherine ouest 931-8243

CHANTEURS DEMANDÉS

solistes et choristes hommes et femmes

CHOEUR DE LA SYNAGOGUE SHAARE ZION

486-3298

PROBLÈME avec L'ALCOOL?

Si vous voulez être plus à l'aise et retrouver le bonheur dans une sobriété permanente. Nous sommes situés à Varennes au bord du fleuve à 20 km de Montréal.

PAVILLON DU NOUVEAU POINT DE VUE
652-3981

DEJA UN GRAND SUCCÈS!

Au nom du père et du fils

par Francine Ouellette

ROMAN

Nous sommes en 1884. Dans ces terres dures et à peine déboisées de la vallée de la Lièvre, dans les Hautes-Laurentides, vit une population qui cherche à arracher son existence à la nature inconnue et hostile. Pays encore inconquis, terre d'espoir des pauvres, des déshérités qui n'ont que leurs mains pour richesse et leur dos à user. Pays aussi où l'amour s'oppose à l'ignorance, à la haine irraisonnée, à la cruauté, celle-ci parfois entretenue au nom même de la religion.

632 pages

• Un phénomène dans l'expression romanesque québécoise avec ses plus de 600 pages.

• Une oeuvre prenante, émouvante, dure.

• L'ouvrir c'est ne plus pouvoir le laisser.

OFFRE SPÉCIALE AUX ABONNÉS DE LA PRESSE: 20% DE RÉDUCTION

BON DE COMMANDE 507

Veillez me faire parvenir: () exemplaire(s) de « Au nom du père et du fils » au prix de 19,95\$ chacun, plus 15 de frais de poste et manutention.

Je suis abonné(e) à LA PRESSE. Veuillez me faire parvenir () exemplaire(s) de « Au nom du père et du fils » au prix de 15,95\$ chacun, plus 15 de frais de poste et manutention.

N° d'abonné(e).....

IMPORTANT: Joignez à cette commande un chèque ou mandat payable aux Éditions La Presse, Ltée.

Vous pouvez également utiliser votre carte de crédit comme mode de paiement:

MASTERCARD No.....

VISA No.....

EN VENTE PARTOUT

À retourner aux:
Éditions La Presse, Ltée, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9

NOM.....

ADRESSE.....

VILLE.....

PROVINCE.....

CODE POSTAL.....

TÉL.....

TOTAL.....

CI-Joint..... (Plus 15 pour frais de poste et manutention)

Prétre de noter que les échanges et les remboursements ne sont pas acceptés.

LA SITUATION RESTE EXPLOSIVE AU SUD-LIBAN

Après l'échec de Nakoura, Israël poursuivra son repli unilatéral

d'après AFP, AP, UPI et Reuter

Le Liban refusant de « coordonner », en l'absence d'un calendrier de retrait total, ce qu'il considère comme un simple « redéploiement » des troupes israéliennes dans le sud du pays, les négociations de Nakoura se sont soldées hier par un échec.

Israël procédera donc unilatéralement à ce qu'il décrit comme « la première phase » d'un « retrait militaire » du Sud-Liban. Ce premier repli doit en principe se terminer le 18 février prochain.

La 14^e session des négociations de Nakoura, sous l'égide de l'ONU, s'est terminée discrètement, mais le porte-parole de la Force de l'ONU au Sud-Liban (Finul) a indiqué qu'il y avait « peu de chances que les deux parties se retrouvent ».

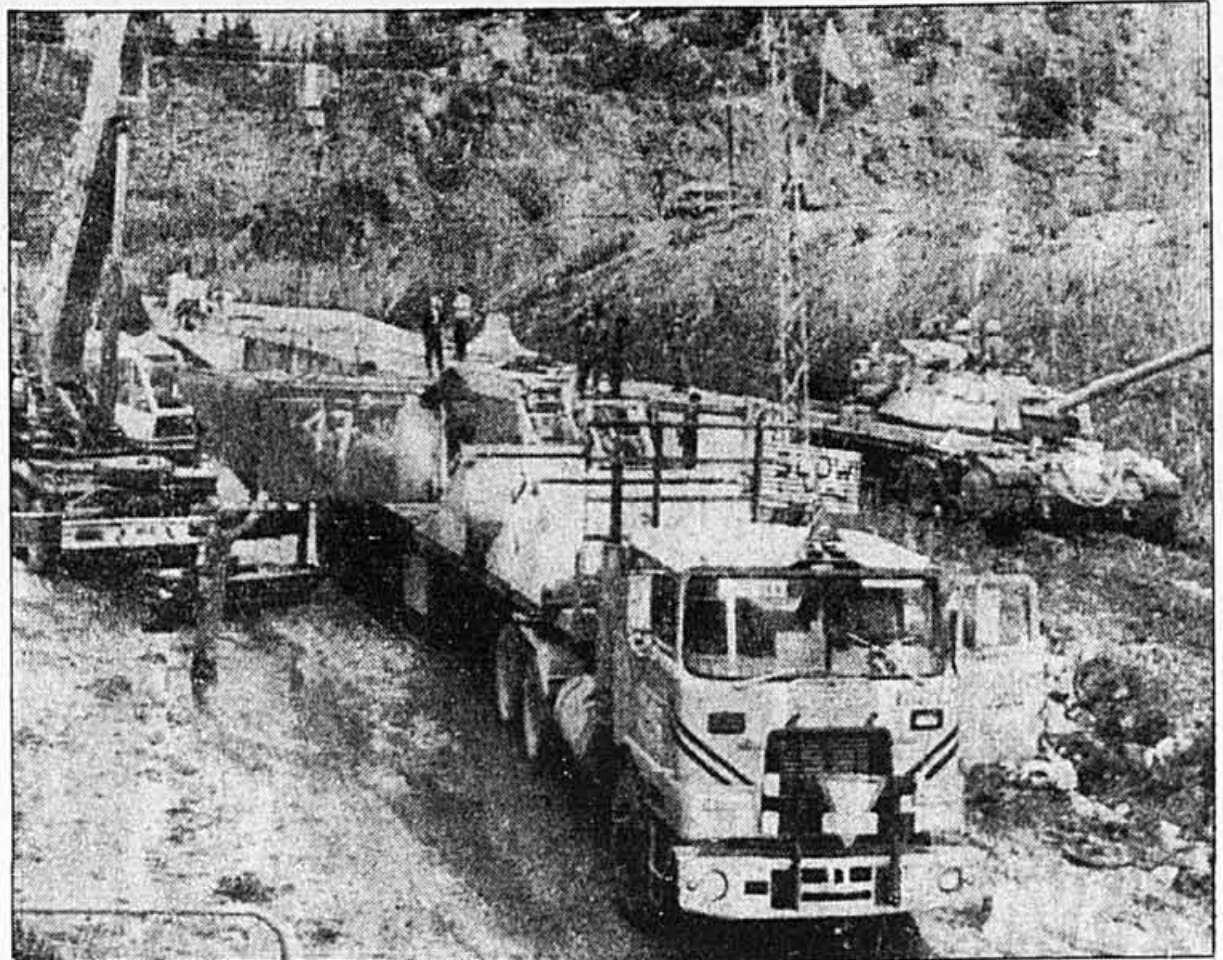
Le secrétaire-général adjoint de l'ONU Brian Urquhart est attendu aujourd'hui à Beyrouth, venant d'Israël, pour tenter malgré tout de rapprocher les points de vue.

La délégation israélienne a indiqué que « les dates des deux prochaines étapes du retrait militaire sont du ressort de Jérusalem ». Les Libanais se disent de leur côté « prêts à élargir le rôle de la Finul et coordonner le repli à condition qu'il s'agisse non pas d'un redéploiement mais d'un plan de retrait global et définitif ».

Le « général » Antoine Lahad, chef de l'« Armée du Liban-Sud » (ALS), dont les 2 000 hommes sont formés, armés et financés par Israël, se rendait entre-temps, escorté par des officiers israéliens, sur les lignes de Tshahal au Sud-Liban. Il a annoncé que sa milice s'y déploierait après le repli israélien.

Des grues hissaient à bord de remorques le matériel lourd à la grande joie des soldats israéliens. « C'est une vision fantastique », a déclaré le soldat Ron Tenani, 18 ans. J'ai détesté chaque journée passée ici. Je suis content de partir ».

La zone demeure explosive.



Des soldats israéliens démantèlent un pont par sections dans le cadre du repli israélien dans le Sud-Liban. (téléphoto Reuter)

L'armée israélienne annonçait la mort de six combattants dans un accrochage avec une patrouille israélienne près de Jezzine, mais niait la mort de trois responsables israéliens dans un attentat à la bombe près de Nabatiyeh, tel que rapporté par la police locale et des témoins.

Un commandant de l'ALS était tué par l'explosion d'une voiture piégée dans le village de Houla, à la frontière libano-israélienne. Un combat de dix minutes entre l'armée israélienne et des Palestiniens masqués près de camp de réfugiés d'Ain el-Hilwe se termi-

nait par la mort d'un des fédoyanes.

Avec l'approche du repli israélien, des tireurs non identifiés ont déjà tué sept partisans d'Israël dans la région et le dirigeant de la milice pro-israélienne de Saïda a quitté la ville par bateau durant la nuit avec 25 de ses hommes. L'armée israélienne a d'ailleurs terminé le démantèlement des bâtiments préfabriqués de ses bases autour de Saïda.

À Beyrouth enfin, le 3^e « Plan de sécurité » connaissait un succès initial avec la disparition de la plupart des miliciens armés

des rues de la capitale mais des inconnus attaquaient un poste de l'armée libanaise et enlevaient deux personnes tandis que des bombardements faisaient quatre blessés à Beyrouth-Est.

Sur le plan politique, le Parti socialiste progressiste (PSP) de Walid Joumblatt a indiqué que le leader druze, qui n'assiste plus aux réunions du cabinet « pour des raisons de sécurité », envisageait de démissionner comme ministre des Travaux publics, des Transports et du Tourisme en raison de « désaccords » avec le président Amine Gemayel.

DÉPÊCHES

PHILIPPINES: inculpé avec 25 autres militaires dans l'assassinat, fin août, du chef de l'opposition Benigno Aquino, le général Fabian Ver, chef des forces armées philippines, a été libéré en attendant son procès sur versement d'une caution de \$1 500. L'ombudsman Bernardo Fernandez a cependant recommandé que la caution soit refusée à 17 autres co-accusés.

INDE: la police recherche une quinzaine d'autres suspects dans l'affaire d'espionnage qui a déjà conduit à l'arrestation de 15 fonctionnaires et au départ précipité de plusieurs diplomates étrangers. Plus de 1 500 personnes ont déjà été interrogées dans le cadre de l'enquête, ajoute l'agence PTI qui rapporte la nouvelle en citant les Services secrets.

NICARAGUA: le président Reagan est revenu à la charge contre le Nicaragua en l'accusant de poser « un nouveau danger » aux pays d'Amérique centrale. Élargissant son attaque dans un discours prononcé hier à Washington devant des parlementaires étrangers, le chef de la Maison blanche a affirmé qu'en plus de l'OLP et de la Libye, l'Iran apportait son aide au régime sandiniste.

TCHERNENKO: le no 1 soviétique, qui n'a pas été vu en public depuis le 27 décembre, a pris part hier à une réunion du Politburo, annonce Tass qui résume une intervention du président consacrée aux résultats du plan 1984. L'agence annonce aussi, sans autre précision, que le Politburo a désigné la délégation soviétique aux futures négociations sur le désarmement.

DÉSARMEMENT: Giovanni Spadolini, le ministre italien des Affaires étrangères, a déclaré hier, à l'issue d'une rencontre à la Maison blanche avec le président Reagan, que la poursuite du déploiement des euromissiles était « vitale » pour le succès des négociations Est-Ouest sur le désarmement. « Ces négociations pourraient avoir lieu d'ici peu », a-t-il ajouté.

POLOGNE: le père Jerzy Popieluszko a reçu au moins 14 coups avant d'être jeté dans la Vistule par ses ravisseurs, ont

affirmé hier les médecins légistes devant le tribunal de Torun. Il n'est pas possible de dire avec certitude s'il était déjà mort ou non au moment de son immersion, ont-ils ajouté. Trois policiers sont accusés de l'enlèvement et du meurtre.

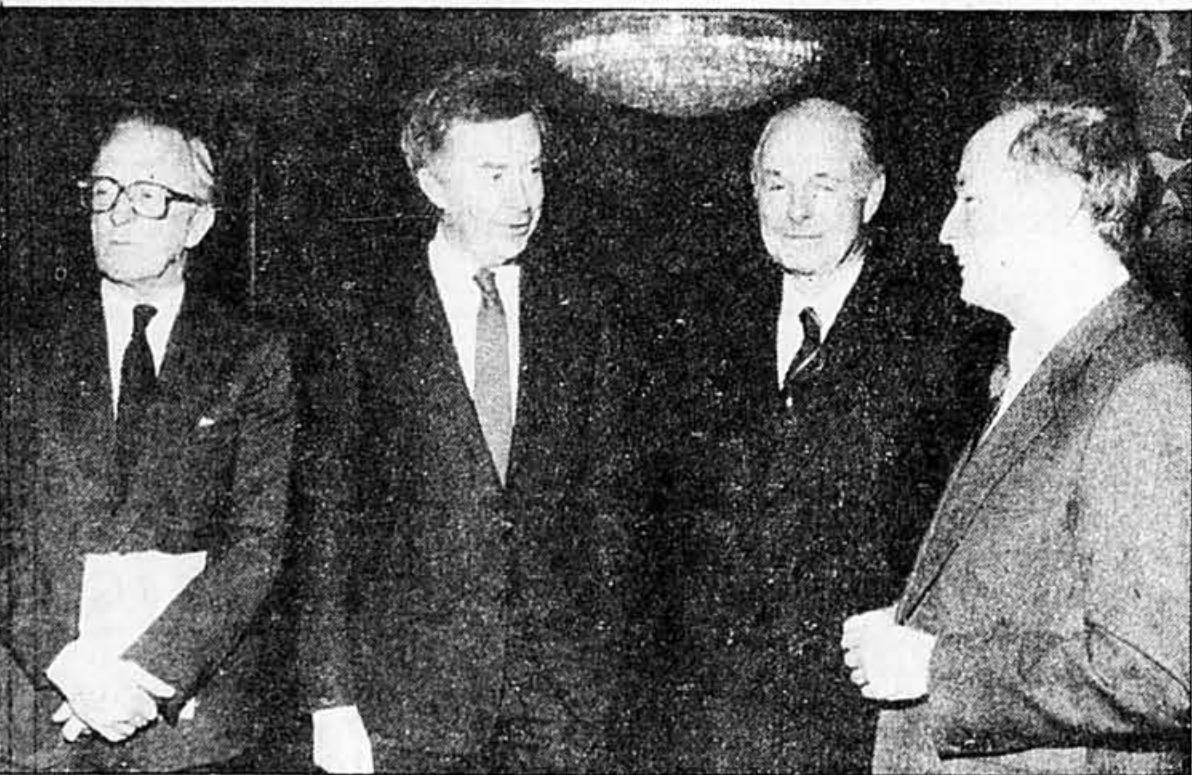
CAMBODGE: le secrétaire-général de l'ONU Xavier Perez de Cuellar entame aujourd'hui à Bangkok une tournée dans le Sud-est asiatique qui sera dominée par la crise du Cambodge. La visite survient en pleine offensive de saison sèche des forces d'occupation vietnamiennes contre la Résistance khmère, qui a déjà refoulé 160 000 civils cambodgiens en Thaïlande.

AFRIQUE DU SUD: à la veille de l'ouverture du nouveau Parlement à trois Chambres (blanche, métisse et indienne), cinq personnes étaient blessées hier dans une explosion à Johannesburg et l'ANC (organisation nationaliste interdite) annonçait une nouvelle offensive contre Pretoria. A La Haye, l'évêque Desmond Tutu se disait favorable à une table ronde entre le régime et les Noirs.

ISRAËL: le gouvernement, les syndicats et le patronat ont conclu hier un accord volontaire de contrôle des prix et des salaires en remplacement du gel en vigueur depuis octobre dernier, annonce la radio d'Etat. Cet accord prolonge de huit mois le contrat social expirant le 4 février prochain et qui a déjà ramené l'inflation de 20 p. cent à 3,7 p. cent par mois.

CUBA: les autorités souhaitent relancer le dialogue avec l'Eglise, estiment les observateurs à La Havane. Une délégation de hauts dignitaires catholiques US, conduite par NNS James Malone, Bernard Law et Patrick Flores, est en visite depuis lundi à Cuba où, souligne-t-on, elle fait l'objet d'une attention particulière de la part des autorités castristes.

TERRORISTES: la trentaine de membres ou sympathisants de la « Fraction Armée rouge » incarcérés dans différentes prisons de la RFA ont entamé hier le 51^e jour de grève de la faim pour obtenir leur rassemblement. L'état de santé de deux dirigeants, Christian Klar et Brigitte Mohnhaupt, continue d'être « très inquiétant », indique-t-on de source officielle.



Le secrétaire général de l'OTAN, lord Carrington, en compagnie du ministre Joe Clark, de M. Pierre E. Trudeau et du président du Cercle canadien de Montréal, M. Douglas T. Bourke.

Lord Carrington insiste sur la cohésion Amérique-Europe

En présence de MM. Trudeau et Joe Clark - le premier à sa gauche, le second... à sa droite - et devant une brochette d'ambassadeurs, le secrétaire général de l'OTAN, Lord Carrington, est venu souligner, hier, au cours d'un déjeuner-causerie organisé par le Cercle canadien de Montréal, que « la prévention d'une troisième guerre mondiale reste de l'intérêt de l'Amérique du nord comme celui de l'Europe occidentale... » et que « rien ne saurait remplacer l'Alliance atlantique et l'association entre l'Amérique du nord et l'Europe occidentale sur laquelle elle repose ».

CHARLES DAVID

Évoquant l'engagement du Canada en Europe au cours des deux Guerres mondiales « pour protéger des valeurs communes et des intérêts communs », il a félicité « très vivement », pour répondre aux critiques qui mettent en doute la volonté du Canada d'accroître sa contribution militaire à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN), « l'esprit positif avec lequel le gouvernement canadien entend répondre à ce défi » des temps présents.

Dans la même optique, il a tenu à répondre « à ceux qui, de ce côté-ci de l'Atlantique, font valoir que l'Europe occidentale, dont la

richesse globale et la population sont supérieures à celles de l'Union soviétique, devrait être en mesure d'assurer elle-même sa défense ». Lord Carrington a assuré que « faire cavalier seul pour l'Europe occidentale exigerait un transfert massif de ressources humaines et financières du secteur civil de l'économie vers celui de la défense ». Transfert qui, à la longue, entraînerait de « vastes changements dans l'édifice social et le système de gouvernement » que « l'Amérique du nord considérerait comme fâcheux ».

C'est pourquoi, estime le secrétaire général de l'OTAN, « la prévention d'une troisième guerre mondiale reste de l'intérêt de l'Amérique du nord comme de celui de l'Europe occidentale ». Aussi, pour Lord Carrington, sensible aux divergences qui traversent les pays de l'OTAN face « aux difficultés considérables des relations Est-Ouest », le premier impératif pour l'Ouest est de faire quelque chose qui a l'air simple, mais qu'une alliance de pays démocratiques parait néanmoins avoir du mal à faire de façon durable : s'en tenir à une bonne formule pendant assez longtemps pour qu'elle puisse porter ses fruits ».

En dépit des tiraillements, les résultats lui semblent très encourageants. Si on parle, avec les entretiens Gromyko-Shultz, « d'un

nouveau départ », Lord Carrington attribue ce changement de climat « en grande partie à la cohésion de l'Ouest et à la diplomatie constructive menée par les États-Unis ».

Ce thème de la « cohésion de l'Ouest », dans la partie difficile qui se joue, a dominé l'allocation du secrétaire-général de l'OTAN. Le fait que le « sentiment d'appartenance à une communauté historique et à une communauté culturelle » constitue « un élément important des rapports transatlantiques », certes renforce l'Alliance atlantique, a-t-il précisé.

En revanche, insistant sur la nécessité de présenter un front uni, Lord Carrington a plaidé pour que les négociateurs occidentaux qui devront en débattre avec les Soviétiques, dans le cadre de la poursuite des entretiens de Genève, « reçoivent de leurs capitales (en fait des capitales des pays de l'OTAN) un appui politique ferme, visible et constant ».

C'est à ce prix - « chacun de nous, qu'il soit ou non au service d'un gouvernement, a un rôle à jouer pour assurer un tel soutien » - qu'une « Alliance forte, confiante et unie, a conclu Lord Carrington, demeure un élément essentiel - qui nous a aidés à maintenir la paix au cours des trente-cinq dernières années - et nous aidera à améliorer cette paix dans les années à venir ».

Maggie accusée de vouloir « humilier » les mineurs

d'après Reuter, AFP, PC

Les deux parties du conflit des houillères britanniques ont exprimé hier leur désir de renouer la négociation, mais l'incertitude persiste en raison des exigences formulées par la direction des Charbonnages nationalisés (NCB).

Le chef du syndicat des mineurs, M. Arthur Scargill, a déclaré aux journalistes que son syndicat était prêt à réamorcer le dialogue sans conditions préalables la semaine prochaine, comme convenu lors d'entretiens privés lundi avec la direction des charbonnages.

Celle-ci, soucieuse de réduire les pertes résultant d'une grève qui dure depuis 10 mois, a exprimé elle aussi sa volonté de reprendre la négociation, mais pas avant que le syndicat n'accepte par écrit de discuter des puits déficitaires.

Le NCB a en effet publié hier un communiqué proposant au syndicat de rouvrir les négociations à la condition d'avoir une

« indication écrite » de sa part selon laquelle il serait prêt à discuter des fermetures de puits pour raisons économiques.

M. Scargill s'est étonné que les Charbonnages réclament une garantie écrite. « Cela ressemble à une condition préalable », a-t-il dit à l'issue d'une réunion du comité exécutif du syndicat.

Le syndicat s'est toujours refusé depuis le début du conflit à négocier la fermeture des puits sous l'angle de la rentabilité. Mais à l'issue de la réunion du comité exécutif, des dirigeants ont déclaré qu'ils voulaient se rendre à la table de négociations avec un « ordre du jour ouvert », laissant ainsi entendre qu'aucune question, y compris celle des puits non rentables, ne serait éludée.

Cette condition avait fait échouer un septième round de négociation le 31 octobre, le syndicat réclamant que seules les mines épuisées ou peu sûres soient fermées.

Le premier ministre Margaret Thatcher a déclaré pour sa part à la Chambre des communes que

tout règlement de la grève des mineurs devait prévoir la fermeture des puits déficitaires. Mme Thatcher, qui l'opposition parlementaire travailliste a accusée de vouloir saboter les efforts pour la reprise du dialogue, a apporté son plein appui à la direction des charbonnages.

« Il est important que l'on aborde la prochaine série de négociations sur des bases claires, afin qu'il ne puisse y avoir de tricheries d'aucune sorte », a déclaré le premier ministre aux députés.

L'opposition travailliste a aussitôt accusé Mme Thatcher de vouloir humilier davantage le syndicat déjà mal en point. « Voulez-vous vraiment encourager la négociation ou êtes-vous toujours obsédée par le désir d'humilier, quel qu'en soit le coût ou la durée? » a demandé le leader travailliste Neil Kinnock.

Mais le premier ministre conservateur a répété à une chambre tumultueuse que « les puits non rentables doivent fermer et la décision finale appartient à la direction des charbonnages ».

Ukeiwe: la Nlle-Calédonie doit demeurer française

d'après AFP, AP et Reuter

M. Dick Ukeiwe, président du gouvernement de Nouvelle-Calédonie et sénateur RPR, opposé à l'indépendance, a présenté hier devant la haute assemblée et le premier ministre français, M. Laurent Fabius, le projet d'une Nouvelle-Calédonie française largement décentralisée.

Pour M. Ukeiwe, il s'agissait de dégager trois principes institutionnels, susceptibles, selon lui, « d'assurer l'avenir de la Nouvelle-Calédonie ».

Il s'agit tout d'abord du maintien de la Nouvelle-Calédonie dans l'ensemble français. L'État français aurait les compétences suivantes: la personnalité internationale, la défense, la justice, les libertés, la monnaie, la fonction publique d'Etat et les ressources stratégiques.

Toutes les autres matières relèveraient de la compétence des institutions territoriales.

L'unité du territoire, selon M. Ukeiwe, serait assurée par l'élection du président territorial au suffrage universel.

Le gouvernement aurait en charge l'administration des intérêts du territoire. Après de lui siégerait une assemblée dénommée « Congrès » qui serait soit l'émanation des assemblées de chaque région, soit élue directement au suffrage universel.

M. Ukeiwe s'est par ailleurs déclaré prêt à dialoguer avec le leader du Front de libération nationale kanak socialiste (FLNKS) Jean-Marie Tjibaou au moment où celui-ci affirmait que son mouvement n'avait plus aucune raison d'engager de nouvelles actions sur le terrain.

Cette ouverture de M. Ukeiwe vers celui qu'il traitait encore mercredi de « hors la loi » a créé la surprise dans les rangs des sénateurs réunis en session extraordinaire pour débattre du projet de loi gouvernemental sur la prolongation de l'état d'urgence dans l'archipel français du Pacifique-Sud, voté en première lecture la nuit précédente par l'assemblée nationale.

M. Fabius, premier ministre français, a déclaré de son côté au Sénat qu'il faisait sien l'appel au

dialogue lancé quelques instants plus tôt par le président Ukeiwe.

Par ailleurs, le projet de loi gouvernemental sur la prolongation de l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie, adopté la veille par l'assemblée nationale, sera très fortement amendé par la majorité sénatoriale, apprenait-on à l'issue de la réunion de la commission des lois de la haute assemblée.

Les amendements que le Sénat entend présenter vont tendre à réduire la durée de l'état d'urgence et les pouvoirs jugés « exorbitants » que confère la loi au délégué du gouvernement M. Pisani, dit-on de source proche de la commission.

À Nouméa, les Calédoniens sont descendus dans la rue hier, remplissant les bars et les restaurants, pour profiter de la levée, pour raison juridique, du couvre-feu. Le Haut-commissariat a fait savoir que la mesure, proclamée le 12 janvier après divers troubles, avait expiré à midi heure locale, en attendant que le parlement français approuve la prorogation de l'état d'urgence.

Fondation Claude St-Jean

Campagne de souscription du 16 au 31 janvier



Claude St-Jean s'est juré de vaincre l'ataxie de Friedrich. Notre aide financière est toutefois indispensable pour poursuivre les recherches médicales et permettre à Claude de gagner son pari.

ENVOYEZ VOS DONNS À:
Fondation Claude St-Jean
C.P. 3725, succursale B
Montréal, Qué.
H3B 3L7

Prière de retourner ce coupon si vous désirez recevoir un reçu.

NOM: _____

ADRESSE: _____

MOI, JE GAGE SUR SA VICTOIRE.

L'Italie libère un criminel nazi

d'après AFP, UPI et Reuter

Le ministre autrichien de la Défense, M. Friedhelm Frischenschlager, a accueilli hier à son arrivée en Autriche le criminel de guerre nazi Walter Reder, libéré le même jour en Italie où il a passé 33 ans en prison, a-t-on appris à Vienne.

M. Reder, un Autrichien, qui avait été condamné à la prison à vie pour le massacre d'au moins 600 hommes, femmes et enfants en 1944 a bénéficié de l'intervention de Jean Paul II auprès des autorités italiennes.

La nouvelle de l'accueil de M. Reder par

le ministre autrichien de la Défense s'est répandue comme une traînée de poudre dans la capitale autrichienne. M. Frischenschlager a du convoquer la presse pour faire savoir qu'il avait agi avec l'accord du ministre des Affaires étrangères M. Léopold Gratz.

«Je ne l'ai pas accueilli en tant que membre du gouvernement mais pour des raisons techniques pour m'assurer que cette affaire se ferait dans la discrétion», a déclaré le ministre de la Défense.

Ce dernier a précisé qu'il s'était rendu à l'aéroport de Graz (sud de l'Autriche) où

Walter Reder était arrivé de Rome à bord d'un avion militaire

afin de pouvoir l'accompagner en voiture à Baden, près de Vi-

enne, où se trouvait hier soir l'ancien commandant SS.

AUTOBAINES

Seulement **999\$** (2 lignes) POUR

dans les annonces classées de la presse

AUTOBAINES

- * une rubrique dans la section des annonces classées de LA PRESSE
- * regroupe toutes sortes d'automobiles et souvent à des prix d'au-baine
- * vous offre aussi l'occasion d'annoncer à des prix plus qu'intéressants.

N.B.: Vu les conditions particulières de cette offre, aucun changement ne peut être apporté au texte original en cours de publication. On peut, d'autre part, se prévaloir du privilège d'annulation en tout temps à partir de la première publication, mais telle annulation n'altère en rien la facturation qui s'établira obligatoirement sur 6 jours de publication.

Pour insérer vos annonces, COMPOSEZ **285-7111** du lundi au vendredi de 8 h à 17 h. *La durée de cette offre, est pour un temps limité.

THE ROYAL SOCIETY OF CANADA LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA

COMMISSION ON LEAD IN THE ENVIRONMENT
COMMISSION D'ÉTUDE DU PLOMB DANS L'ENVIRONNEMENT

AVIS PUBLIC NOTICE

En réponse à une requête du gouvernement canadien, désireux d'obtenir des avis indépendants sur les risques inhérents à la présence du plomb dans l'environnement, la Société royale du Canada a mis sur pied une commission spéciale formée comme suit:

M. F. Kenneth Hare, O.C., Ph.D. - Vice-président
Mme Pamela M. Stokes, Ph.D. - Vice-présidente
M. Gordon C. Butler, Ph.D., s.r.c.
M. William H. Gauvin, C.C., Ph.D., s.r.c.
M. William J. Keough, B.Sc., Ing.
M. Luciano C. Neri, M.D., FRCPC
M. H. Rocke Robertson, C.C., M.D., s.r.c.

The Commission will examine practical corrective measures that may be required and the consequences of these measures for Canadian society. The effects of lead in the workplace are specifically excluded from the terms of reference, but the Commission has been asked to propose suitable corrective measures for all health risks that may be associated with lead in the environment. The Commission will sit for three years, presenting an interim report of its findings on September 1, 1985 and a final report on September 1, 1986.

The Commission invites written submissions from all concerned industries, government departments and agencies, interest groups, and individuals. These should be sent no later than May 31, 1985 to:

Dr. Marcus C.B. Hotz
Chief Scientist
Commission on Lead in The Environment
Royal Society of Canada
241 Jarvis Street
Toronto, Canada
M5B 2C3

LITS EN LAITON

Pur laiton garanti
Tous modèles et dimensions offerts à

50% de rabais

Nous fabriquons des lits en laiton et vous pouvez les acheter directement chez nous MOITIÉ moins cher qu'en boutique. C'est vrai, nous vous les vendons au prix de «gros». N'achetez pas avant d'avoir jeté un coup d'œil chez nous.

THE BRASS BED FACTORY
16356, boul. Gouin ouest
Pierrefonds

SAMEDI SEULEMENT DE MIDI À 17 H.

BELEC INC. 457-2755

SOLDE ANNUEL

50%

SUR UN GRAND CHOIX DE MARCHANDISE

LUCAS
Joailliers-orfèvres
1476, rue Sherbrooke ouest
933-3691

CKAC 73 la presse AIR CANADA

americanada le spécialiste des circuits en Amérique du Nord

VOUS INVITENT À PARTICIPER

À LA CONQUÊTE DE L'OUEST

5 couples chanceux s'envoleront à la conquête de l'Ouest canadien l'été prochain; 14 jours pour conquérir Calgary, Banff, le majestueux lac Louise, Jasper, Kamloops, Vancouver, Victoria et de nombreux sites pittoresques de l'Ouest canadien. Ce circuit guidé par des spécialistes d'Americanada comprend le transport aérien via Air Canada, l'hébergement, le transport par autocar pour les déplacements terrestres, les visites et excursions de l'itinéraire (valeur totale de 14 990 \$).

Pour participer, remplissez le coupon de participation publié jusqu'au 9 février 1985 dans LA PRESSE. Tous les matins à 7 h 43 jusqu'au 15 février, du lundi au jeudi, Jacques Proulx procédera au tirage d'une personne finaliste.

Cette personne devra téléphoner avant 8h le matin pour confirmer son admissibilité au tirage des voyages les vendredis 18, 25 janvier, 1er, 8 et 15 février prochains. Le texte des règlements officiels est disponible à CKAC/73.

À la conquête de l'Ouest
CKAC/73
C.P. 7730
Succursale «A»
Montréal, Québec,
H3C 4A6

NOM: _____
ADRESSE: _____ APP: _____
VILLE: _____ CODE POSTAL: _____
ÂGE: _____ TÉLÉPHONE: RÉS. _____ BUR. _____
Je suis abonné(e) à LA PRESSE: ou j'achète LA PRESSE au kiosque:

Un goût d'évasion?

VACANCES/VOYAGE

le samedi dans

la presse

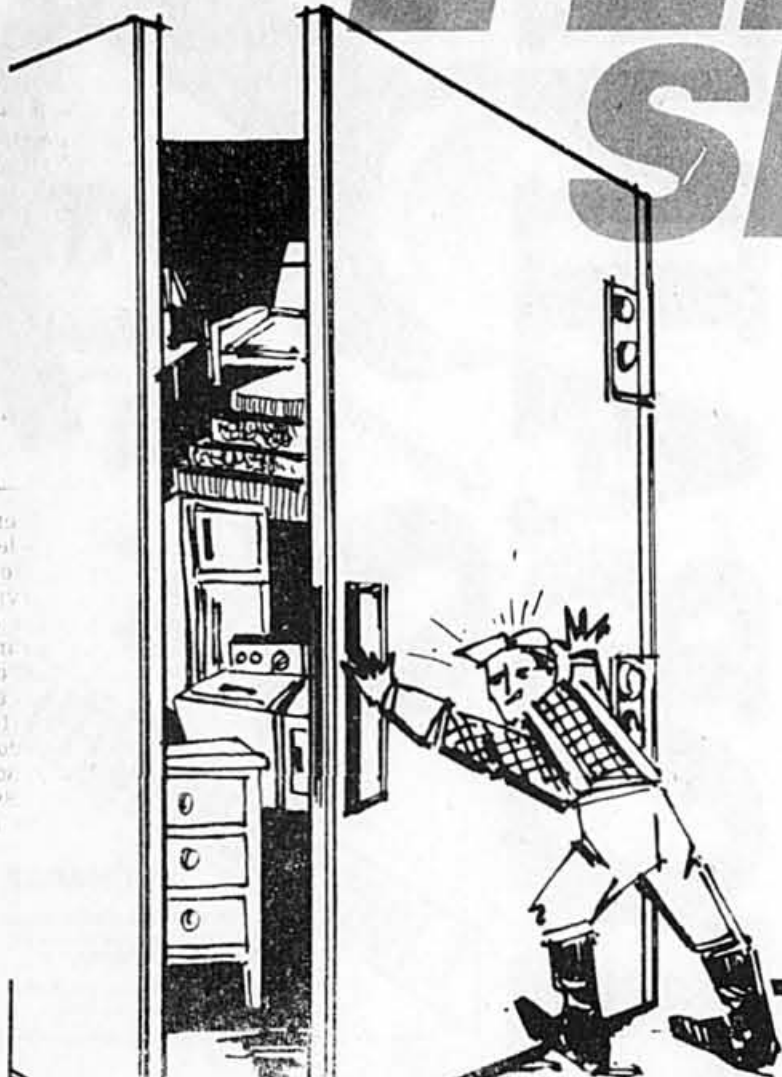
il me faut la presse

LE DERNIER GRAND SOLDE À L'ENTREPÔT SIMPSON DE ST-LAURENT

Nous déménageons à un nouvel emplacement!

Tout doit être vendu,
à des prix réduits et dérisoires!
Le samedi 26 janvier
sera votre chance de profiter
d'aubaines fantastiques.

110 Montée-de-Liesse sud, Ville St-Laurent
Ouvert de 9h à 17h



Venez au dernier grand solde à l'entrepôt Simpson... situé au 110, Montée de Liesse sud! Vous trouverez de tout pour la maison à des prix formidables! Vous apprécierez notre service courtois et bien entendu la fameuse garantie Simpson: "Satisfaction ou remboursement". Soyez au rendez-vous le samedi 26 janvier. Si la livraison est nécessaire, elle sera faite moyennant des frais en rapport avec l'article (sauf indication contraire). Tous les articles sont sujets à des ventes antérieures.

SALLE À DINER

	Orig. Simpson	Vente
1 seul. Vaisselier "Sklar Peppler" de style traditionnel. Fini chêne	\$1688	\$899
1 seul. Vaisselier "Kroehler" de style colonial. Fini pin foncé	\$1500	\$999
1 seul. Vaisselier "H.P.L." de style contemporain. Fini chêne	\$1099	\$649
1 seul. Ens. 6 pcs "House of Braemore" pour salle à diner. Comprend: vaisselier-table à 2 rallonges, 3 chaises et 1 fauteuil. Style contemporain.	\$2289	\$1799
1 seul. Ens. 7 pcs "Kroehler" pour salle à diner. Comprend: table ronde avec rallonge, 4 chaises, bahut et vaisselier. Style colonial. Fini pin foncé.	\$3499	\$1599
2 seul. Ens. 5 pcs "House of Braemore" pour salle à diner. Comprend: table ovale et 4 chaises. Style provincial français.	\$1555	\$799
1 seul. Ens. 5 pcs pour salle à diner. Table à diner. Table ovale et 4 chaises. Style traditionnel.	Special	\$399
2 seul. Table ovale "House of Braemore". Style provincial français	\$615	\$299
1 seul. Ens. 5 pcs pour salle à diner. Comprend: table rectangulaire avec rallonge et 4 chaises. Style contemporain. Fini hêtre	\$799	\$449
1 seul. Table rectangulaire "H.P.L.". Style contemporain	\$480	\$249
3 seul. Table rectangulaire de "Paliser". Style contemporain.	\$289	\$149

CHAMBRE À COUCHER

	Orig. Simpson	Vente
1 seul. Ens. 5 pcs "Goldcrest" pour chambre à coucher. Comprend: commode triple, miroir rond, chiffonnier avec porte et 2 tables de chevet. Style contemporain. Fini amande	\$1435	\$899
1 seul. Ens. 6 pcs "Lepine" pour chambre à coucher. Comprend: commode double, étagère, chiffonnier avec porte, 2 tables de chevet, chevet double. Fini chêne.	\$1899	\$999
1 seul. Chiffonnier "Baronet" à 7 tiroirs. Style provincial français. Fini blanc et ton or	\$269	\$149
1 seul. Commode triple "H.P.L." de style traditionnel. Fini frêne	\$624	\$399
1 seul. Chiffonnier-sur-chiffonnier "Shermag" à 5 tiroirs. Style colonial. Fini érable	\$379	\$199
1 seul. Commode triple et miroir "Kroehler" de style colonial. Fini pin foncé	\$730	\$399
1 seul. Ens. 6 pcs "Andrew Malcolm" pour chambre à coucher. Comprend: commode triple et miroir, chiffonnier 5 tiroirs, chevet 54"60" et 2 tables de chevet. Style provincial français	\$2144	\$1299
1 seul. Commode double et miroir "Andrew Malcolm". Style provincial français.	Special	\$449
1 seul. Commode double, miroir et chevet 54"60" "Andrew Malcolm". Style provincial français.	Special	\$599

2 seul. Ens. bureau et chaise "Andrew Malcolm". Style provincial français.	\$904	\$499
1 seul. Ens. 3 pcs pour chambre à coucher. Comprend: commode triple, chiffonnier 5 tiroirs et table de chevet. Style traditionnel	\$1427	\$699
1 seul. Ens. 4 pcs "Shermag" pour chambre à coucher. Comprend: commode double, chiffonnier 5 tiroirs, table de chevet, lit 39" à panneaux. Style colonial. Fini érable	\$1006	\$549
3 seul. Unité chevet 60" "Goldcrest" avec éclairage. Style contemporain. Fini amande.	\$799	\$299
1 seul. Unité chevet 60" "Goldcrest" avec éclairage. Style contemporain. Fini amande.	\$699	\$399

MEUBLES EN TECK ET ROTIN

	Orig. Simpson	Vente
1 seul. Ens. 6 pcs "Furnicraft" en teck pour chambre à coucher. Comprend: commode double, chiffonnier 5 tiroirs, 2 tables de chevet, miroir et chevet 60". Fini teck.	\$1307	\$799
1 seul. Table ronde avec 2 chaises. Teck	\$649	\$399
1 seul. Table ronde avec 2 chaises.	\$551	\$329
2 seul. Table ronde	\$269	\$149
1 seul. Table rectangulaire. Teck.	Special	\$149
2 seul. Table carrée extensible. Teck.	Special	\$129
1 seul. Ens. dinette 3 pcs en rotin. Comprend table carrée et 2 chaises	\$359	\$149
1 seul. Ens. dinette 5 pcs en rotin. Comprend table carrée avec dessus en verre et 4 chaises	\$623	\$349
1 seul. Canapé et fauteuil "Burnholm". Rayures beiges et brunes, teck apparent	\$849	\$549
1 seul. Fauteuil assorti	\$349	\$149
1 seul. Causeuse et fauteuil "Interna". Tweed beige. Teck apparent	\$1598	\$999
1 seul. Canapé et fauteuil "Royal System". Tweed beige. Teck apparent	\$1600	\$1099

CANAPÉS, CAUSEUSES ET FAUTEUILS

	Orig. Simpson	Vente
1 seul. Modulaire 2 pcs "Bauhaus". Noir	\$699	\$449
2 seul. Canapé et causeuse "Liberty"	Special	\$499
2 seul. Canapé "Marimont". Rayures beiges	\$799	\$499
2 seul. Causeuse et fauteuil "Kroehler". 1 en tissu brun, 1 en velours rose foncé	\$1018	\$499
2 seul. Causeuse et fauteuil "Citation House". Imprimé floral beige et rouille	Special	\$249
1 seul. Fauteuil assorti	Special	\$99
1 seul. Canapé et fauteuil "Bauhaus". Ton lilas	\$698	\$349
2 seul. Canapé "Blumont" de style traditionnel. Velours. 1 tan, 1 rose foncé	Special	\$599
1 seul. Canapé, fauteuil et table à café assortie de "Sunshine". Style colonial. Recouvrement aspect velours à imprimé beige et rouille	\$763	\$499
1 seul. Fauteuil assorti	\$199	\$99
1 seul. Canapé et causeuse "Bauhaus". Aspect velours tan	Special	\$699

1 seul. Modulaire 2 pcs "Bauhaus". Aspect velours tan	\$1099	\$549
1 seul. Canapé "Franklin". Imprimé floral bleu	\$859	\$649
1 seul. Canapé "Liberty". Style contemporain. Recouvrement aspect velours rose foncé	Special	\$499
1 seul. Causeuse "Franklin" de style traditionnel. Recouvrement aspect velours tan	\$719	\$349
1 seul. Causeuse "Bauhaus". Tweed beige et gris	\$699	\$499
2 seul. Modulaire 2 pcs "Bauhaus". 1 en tissu à imprimé taupe, 1 en tissu aspect velours tan	Special	\$399
1 seul. Canapé et causeuse "Citation House". Imprimé floral beige et rose pâle	\$1218	\$799
1 seul. Canapé "Bauhaus". Rayures beiges et bleues	\$899	\$499
1 seul. Causeuse "Blumont". Style traditionnel. Recouvrement aspect velours tan	\$689	\$449
1 seul. Canapé "Southam Furniture" de style contemporain. Beige, pacanier apparent	Special	\$599
2 seul. Canapé et causeuse "Liberty". Imprimé tan bleu	Special	\$699
1 seul. Canapé "Concept". Style contemporain. Beige	\$519	\$349
1 seul. Canapé et fauteuil "Blumont" de style provincial français. Recouvrement aspect velours rouille	\$1088	\$749
1 seul. Canapé et fauteuil "Kroehler" de style contemporain. Rayures beige et tan	\$1598	\$999
1 seul. Canapé "Braemore" de style provincial français	\$799	\$449

CANAPÉS-LITS

1 seul. De "Kroehler". Style colonial. Tweed beige et brun	\$899	\$549
1 seul. De "Kroehler". Format appartement. Velours bleu	\$699	\$449
1 seul. De "Kroehler". Format appartement. Tweed beige	\$699	\$499
2 seul. Canapé-lit basculant "Vantage". Imprimé géométrique gris	\$349	\$249
1 seul. De "Sealy". Imprimé géométrique gris	\$799	\$549
1 seul. Canapé-lit basculant "Vantage". Imprimé géométrique gris	\$399	\$249

MATELAS ET SOMMIERS

RABAIS 25% à 50%! Vaste sélection de matelas et sommiers de fabricants réputés comme "Simmons", "Serta" et "Sealy". Quelques modèles de séries interrompues, d'étalage et quelques-uns légèrement endommagés. Formats jumeau, double, queen et king dans la sélection. À prix réduits pour solde rapide.

FAUTEUILS D'APPOINT

RABAIS 25% à 50%! Vaste sélection de fauteuils incluant: fauteuils pivotants, inclinables, berçants, ailés et arrondis.

TABLES D'APPOINT ET UNITÉS MURALES

RABAIS 20% à 40%! Vaste sélection de tables et d'unités murales. Modèles et finis variés. Comprend: tables d'appoint, bibliothèques, armoires à bibelots, tables d'appui et tables à café. Quelques-unes légèrement endommagées, toutes venues "tel quel".
Rayon 401, entrepôt seulement

COUVRE-PLANCHERS

Tapis de moquette	Ord. Simpson	Vente
14 seul. 2' x 3'	Special	2 ⁹⁹
11 seul. 3' x 5'	Special	5 ⁹⁹
14 seul. 4' x 6'	Special	9 ⁹⁹
16 seul. 5' x 6'		\$1.24
1 seul. 12' x 11'		\$343
1 seul. 9' x 12'		\$396
1 seul. 12' x 17'3"		\$826
1 seul. 12' x 10'		\$487
1 seul. 12' x 15'		\$635
1 seul. 12' x 13'		\$294
1 seul. 12' x 9'6"		\$444

De plus: de nombreux coupons de moquette offerts à prix de solde!

Rayon 376, entrepôt seulement

DIVERTISSEMENT AU FOYER

Modèles d'étalage et de démonstration, la plupart de genre unique. Tous garantis et en bonne condition de fonctionnement.

80 seul. Téléviseurs-couleur de marques réputées.		
Prix orig. Simpson \$269 à \$1699	\$229	\$1259
80 seul. Radios variées.		
Prix orig. Simpson \$39 à \$499	\$21	\$299
60 seul. Magnétoscopes de marques réputées.		
Prix orig. Simpson \$499 à \$799	\$349	\$699
80 seul. Variété de chaînes stéréo		
Prix orig. Simpson \$399 à \$799	\$189	\$699

Rayon 395, entrepôt seulement

ÉLECTROMÉNAGERS BEAUMARK

Variété d'appareils électroménagers Beaumark incluant modèles de séries interrompues, d'étalages avec égratignures. Tous remis à neuf et portant la garantie régulière Beaumark. La sélection comprend: four à micro-ondes, cuisinières, réfrigérateurs, lave-vaisselle, machines à laver, séchoirs, congélateurs et aspirateurs.

Valeur Simpson \$79 à \$999

Rayon 430, entrepôt seulement.

QUINCAILLERIE

15 seul. Variété de tondeuses à essence et électriques.	\$119	\$250
6 seul. Variété de tronçonneuses remises à neuf.		
		RABAIS 40%
8 seul. Variété de barbecues au gaz.	159 ⁹⁹	à 299 ⁹⁹
10 seul. Radiateurs au kérosène. 9500 BTU.		94 ⁹⁹
15 seul. Variété de remises de jardin.		
Prix orig. Simpson 119.99 à 349.99	\$60	\$179
40 seul. Fenêtres tempête "Barrier". 24" x 48".		
Prix orig. Simpson 29.99	7 ⁵⁰	

Rayon 690, entrepôt seulement

Étant donné l'envergure du solde d'entrepôt Simpson du samedi 26 janvier

LE CENTRE
DE SOLDE D'ENTREPÔT SIMPSON
situé au 110 Montée de Liesse Sud à Ville St-Laurent
SERA FERMÉ AUJOURD'HUI VENDREDI 25 JANVIER



Simpson
AUJOURD'HUI